



CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES DU DISTRICT BILINGUE DE BIENNE

rapport d'activités 2010

Ce rapport d'activités a été adopté **à l'unanimité (?)** par le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) lors de sa séance plénière du 25 mai 2011.

Impressum

Publication	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne
Rédaction	David Gaffino - secrétaire général
Mise en page	Sabrina Salupo - secrétaire
Commande	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne Faubourg du Lac 45 Case postale 358 2501 Biel / Bienne info.caf@sta.be.ch
Renseignements	David Gaffino Secrétaire général david.gaffino@sta.be.ch ou info.caf@sta.be.ch
Copyright	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne – mai 2011

Table des matières

1.	AVANT PROPOS.....	5
A.	VORWORT	8
2.	COMPOSITION ET STRUCTURE.....	9
A.	COMPOSITION : LISTE DES MEMBRES	9
B.	ÉLECTIONS DE RENOUVELLEMENT DU 22 AVRIL 2010	10
C.	STRUCTURE DU CONSEIL.....	11
3.	OBJECTIFS 2009-2010.....	12
4.	EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU CANTONAL	13
A.	PRISES DE POSITION (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE).....	13
B.	NOMINATION DE CADRES SUPERIEURS DE L'ADMINISTRATION	16
5.	EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU COMMUNAL	16
6.	SECRETARIAT GENERAL.....	17
7.	BUREAU ET PLENUM.....	18
A.	SEANCES.....	18
B.	DOSSIERS DE SUBVENTIONS – POM / FONDS DE LOTERIE.....	19
C.	INVITATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES	19
8.	DELEGATION A LA COORDINATION SCOLAIRE ROMANDE/INTERJURASSIENNE.....	21
A.	COMPOSITION DE LA DECOO ET SÉANCES	21
B.	PROGRAMME DE LÉGISLATURE DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION	21
C.	PRISES DE POSITION ET PRÉAVIS DE LA DECOO.....	21
9.	SECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (SAC)	23
A.	COMPOSITION DE LA SAC ET SEANCES.....	23
B.	REVISION DES LIGNES DIRECTRICES DANS LE DOMAINE CULTUREL	23
C.	REVISION DE LA LOI SUR L'ENCOURAGEMENT DE LA CULTURE	24
D.	RELATIONS AVEC L'OFFICE DE LA CULTURE DU CANTON (OC)	24
E.	PARTICIPATION POLITIQUE – SUBVENTIONS CULTURELLES – OC.....	25
F.	SUBVENTIONS DE LA POM (SERVICE FONDS ET AUTORISATIONS)	27
G.	AUTRES ACTIVITES DE LA SAC	27
10.	DELEGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES (DBAJ).....	28
A.	COMPOSITION DE LA DBAJ ET SEANCES.....	28
B.	PRINCIPALES ACTIVITES	28
11.	COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DU JURA BERNOIS (CJB).....	28
A.	BASES LÉGALES ET OBJECTIFS COMMUNS	28
B.	SÉANCES COMMUNES	29
C.	COLLABORATION AU NIVEAU DES SECRETARIATS GENERAUX	29
D.	PRISES DE POSITION ET ACTIONS COMMUNES.....	29
12.	COLLABORATION AVEC LES AUTRES PARTENAIRES DU CONSEIL.....	30
A.	FORUM DU BILINGUISME.....	30
B.	CONSEIL-EXÉCUTIF	31
C.	DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.....	31
D.	VILLE DE BIENNE	32
E.	COMMUNE D'ÉVILARD	32
F.	PRÉFECTURE DE BIENNE.....	33
G.	DÉPUTATION AU GRAND CONSEIL	33
H.	PARTENAIRES AU NIVEAU RÉGIONAL : AIJ, SBB, CMJB.....	33
13.	COMMUNICATION	34
A.	SITE INTERNET / INTRANET.....	34

B.	MEDIAS	34
14.	STATISTIQUES	35
A.	STATISTIQUES DE SEANCES.....	35
B.	STATISTIQUES DE SUBVENTIONS.....	35
C.	STATISTIQUES DE PREAVIS ET PRISES DE POSITION	36
15.	CONCLUSION	36
A.	EVALUATION DES OBJECTIFS 2009-2010	36
B.	ÉVALUATION DES OBJECTIFS COMMUNS CAF-CJB 2009-2010	38
C.	PERSPECTIVES 2011.....	40
16.	SCHLUSSBETRACHTUNG	40
17.	ANNEXES	40

1. AVANT PROPOS

Un bel apprentissage



Béatrice Sermet-Nicolet, présidente du CAF 2006-2011.

(photo Alain Sermet)

« La protection de la Convention¹ se réfère, selon une déclaration de la Suisse, aux groupes de personnes qui sont en minorité numérique par rapport aux autres populations du pays ou du canton, qui ont des liens permanents, stables et continus avec la Suisse et dont les membres détiennent le droit civique suisse. Ils doivent en outre avoir l'intention de garder leur identité, culture et tradition, religion ou langue communes. En première ligne ce sont les groupes de population de langues française, italienne et romanche qui relèvent de la protection de la Convention. »

Après quatre ans et demi d'activités, le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) est inscrit dans le paysage institutionnel de la région. Il est un écho, certes

très local, de la Convention-cadre européenne pour la protection des minorités. Rien, cependant, n'est définitivement acquis et le destin du CAF appartient à celles et ceux qui le forment.

L'année 2010, comme les précédentes, a été marquée par quelques éléments forts qui, d'une part, justifient l'existence du CAF, et, d'autre part, témoignent de la volonté des autorités communales et cantonales de reconnaître les besoins et les intérêts de la minorité francophone et d'y répondre. Le CAF a donc exercé son droit de participation politique dans de nombreux domaines comme le précise le présent rapport. Ainsi, il a adressé des prises de position à la Direction de la santé publique parmi lesquelles sa demande de renforcement de la centrale bilingue biennoise d'appels urgents (CASU 144). Il a été en contact avec la Direction de la Justice (JCE) au sujet de différents textes législatifs. Il en est un qui a retenu toute son attention : la Loi sur les préfètes et les préfets. En effet, le CAF a insisté pour que l'on octroie à la Préfecture du nouvel arrondissement bilingue Biel/Bienne, installée à Nidau, un poste de suppléant-e du préfet destiné à une personne de langue française dans le cas où le préfet est de langue allemande (et réciproquement). La réponse des autorités cantonales a conforté le CAF dans son engagement en faveur de la défense des intérêts des francophones.

La Direction de l'instruction publique reste l'interlocutrice privilégiée du CAF puisque la majorité des affaires traitées soit émanent d'elle, soit lui sont adressées. La révision de la Loi sur l'encouragement à la culture du canton de Berne a mobilisé les forces de la Section des affaires culturelles (SAC) du CAF. Les enjeux sont importants puisqu'il ne s'agit ni plus ni moins de la mise en œuvre de la stratégie cantonale en faveur de la culture, et, pour le CAF, de faire reconnaître l'importance du soutien accordé aux institutions et acteurs culturels francophones du district bilingue de Bienne. L'expérience du regard francophone porté en amont, à savoir lors des discussions menées autour des travaux de révision, fut intéressante et innovante. Une démarche à réitérer. Spectacles français, Bibliothèque municipale et Festival français du film d'Helvétie (FFFH) ont été souvent au cœur des préoccupations du CAF pour qui ces institutions sont emblématiques des aspirations culturelles francophones. Le domaine de la formation a été l'objet, lui aussi, d'une attention soutenue et constante aboutissant à différentes prises de position présentées dans ce rapport. Appuyer, proposer et suggérer, tels sont les possibilités offertes au CAF, les décisions finales appartenant, dans la majorité des cas, aux autorités cantonales...

¹ Conseil de l'Europe / Convention-cadre pour la protection des minorités. Disponible sur internet.

Contrairement au CJB, le CAF n'a pas désigné, en son sein, une section chargée de s'occuper des questions institutionnelles. L'ensemble du Conseil et son Bureau s'en chargent, ainsi que la nouvelle *Délégation biennoise aux affaires jurassiennes* (DBAJ), créée fin 2009. Or, les questions institutionnelles (avenir du Jura bernois et nouvelle Conférence régionale) sont au centre de nombreux débats depuis la création du CAF. Si la Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (LStP) concrétise la volonté des autorités cantonales de soutenir sa minorité francophone, il est important – on ne le dira jamais assez - de veiller constamment à ne pas mettre en péril la cohésion culturelle, sociale et politique de l'ancien district bilingue de Bienne en octroyant à la minorité des droits que n'aurait pas la majorité alémanique. L'équilibre doit donc être préservé soigneusement. Les enjeux liés à l'avenir institutionnel du Jura bernois ont conduit les autorités de Bienne et d'Evilard à créer la DBAJ, composée de représentants des trois organes, raffermissant ainsi les liens unissant le CAF et les deux communes concernées. Grâce à cette nouvelle section, les sujets liés à l'avenir de Bienne et d'Evilard ainsi qu'à celui du bilinguisme cantonal peuvent être abordés en séances tripartites de manière concertée et sereine. Une avancée certaine pour les travaux de réflexion qui concernent le développement de notre région, cela également dans la perspective de la mise sur pied de la nouvelle Conférence régionale.

Depuis la mi-janvier 2011, Philippe Garbani sera le nouveau président du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne. J'en suis particulièrement heureuse et je lui souhaite de vivre une expérience « institutionnelle » aussi intéressante que celle que fut, pour moi, la mise en route du CAF. S'informer, coordonner, discuter, corriger, convaincre, argumenter, persévérer, les activités sont multiples, diverses et passionnantes. Oui, un enrichissement absolument à nul autre pareil. Souvent, j'ai éprouvé le sentiment que le CAF forme un tout, une vraie équipe et que les satisfactions, déceptions, succès ou espoirs sont réellement partagés par tous, toutes sensibilités confondues. Certes, comparée à d'autres, cette entreprise reste modeste et locale. Vécue de l'intérieur, toutefois, elle est révélatrice de ce qu'il est possible d'entreprendre, même à petite échelle, pour le bien-être d'une communauté, sans déchirement et sans violence aucune. Au terme de ce mandat, je tiens à exprimer à toutes les institutions partenaires, à toutes celles et à tous ceux qu'il m'a été donné de rencontrer une réelle et profonde reconnaissance pour ce qu'elles ou ils m'ont permis de découvrir et d'apprendre. J'exprime ma plus sincère gratitude aux membres du CAF, à son secrétaire général et à sa secrétaire pour leur disponibilité et leur engagement au sein de ce jeune organe encore en phase d'apprentissage ainsi que pour la collégialité exemplaire dont toutes et tous ont fait preuve. J'adresse mes plus vifs et sincères remerciements aux membres du Conseil-Exécutif, à la Chancellerie cantonale, au personnel de l'administration cantonale, au Grand Conseil, à la Députation francophone, aux membres du Conseil du Jura bernois et à son secrétariat général, aux membres des Conseils municipaux d'Evilard et de Bienne, aux membres du Conseil de ville de Bienne, aux collaboratrices du Forum du bilinguisme pour la qualité du dialogue et des relations que nous avons entretenus depuis 2006. Je quitte la fonction de présidente du CAF enrichie d'une expérience modeste mais qui pourrait être un reflet de l'esprit que la Convention-cadre pour la protection des minorités vise à instaurer.

Conviée par le Président du Conseil-Exécutif à la séance de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) qui s'est tenue à Bienne en novembre 2010, j'y ai assisté avec la curiosité et la retenue que peut ressentir une laborieuse petite fourmi en face de l'imposante stature du lion. J'en suis revenue convaincue que la minorité francophone du canton de Berne a un rôle éminent à jouer en faveur de la cohésion nationale. Minorité certes, mais indispensable !

Béatrice Sermet-Nicolet
Présidente sortante du CAF (2006 – 2011)

Avant-propos du nouveau Président



Philippe Garbani, président
du CAF depuis 2011

(photo Alain Sermet)

Elu en juin 2010 à la succession de Béatrice Sermet-Nicolet à la Présidence du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne, ce n'est qu'à mi-janvier 2011 que le soussigné est entré en fonction, après avoir mis un terme de fait à ses activités à la préfecture de Biel/Bienne.

Après avoir participé pendant plusieurs années, en tant que préfet, à l'ancien Conseil régional, après avoir aussi été associé, dans la cadre de la « Commission Petitpierre », à l'élaboration du système bi-caméral du statut particulier du Jura bernois et de la minorité romande de Bienne, il est particulièrement intéressant de pouvoir s'intégrer maintenant à la vie du CAF, après que tout eut été mis en place, construit, rodé et assuré par les premières équipes et les premiers collaborateurs.

Le bilan des cinq années sous la présidence de Béatrice Sermet-Nicolet est considérable, même si elle le présente de manière modeste. Celui de l'année 2010, tel que détaillé dans ce rapport, a été marqué par quelques « temps forts » présentés dans l'Avant-propos ci-dessus.

L'année 2011 s'annonce comme nécessitant de la part du CAF un engagement particulier :

- La nouvelle Loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) sera mise sous toit en 2011 : le CAF tient à ses propositions sur le bilinguisme et les institutions culturelles ;
- Suite aux discussions avec le CE Pulver sur ce projet de loi, le CAF réfléchira à des propositions de redéfinition de certaines de ses compétences dans le cadre de la législation sur le statut particulier ;
- La réception du rapport du Prof. Schuler sur Bienne et ses relations avec le Jura bernois sera l'occasion d'une réflexion sur le projet de conférence régionale, sur l'engagement de Bienne dans l'association arcjurassien.ch et enfin sur une éventuelle extension du mandat du CAF à l'ensemble de la population francophone de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne ; ce rapport sera en priorité intégré dans la réflexion du CJB sur les propositions de l'AIJ sur l'avenir de la région.
- La nouvelle Loi fédérale sur les langues prévoit un subventionnement des cantons bilingues : associé par la Chancellerie d'Etat à l'élaboration de propositions sur l'usage à faire de telles subventions, le CAF souhaite que priorité soit donnée au financement d'institutions telles que le FFFH et la Bibliothèque de Bienne ;
- Conjointement au CJB, le CAF avait regretté l'abandon pur et simple du projet interjurassien de CREA ; il soutient les efforts des actrices et acteurs culturels du Jura, du Jura bernois et de Bienne pour inventer un CREA nouvelle formule, comme il soutiendra toute demande de leur part visant, par exemple, à pouvoir utiliser une des infrastructures locales ;
- A propos de la culture francophone, le CAF soutient le projet du Conseil municipal de financement des institutions culturelles, il continuera de suivre le dossier des Spectacles français et aura sans doute son mot à dire sur l'avenir du Palace.

Sans prétendre être exhaustif, on aura ainsi mis en évidence quelques grands dossiers de l'année et donné l'assurance que le CAF continuera à s'engager, aux côtés du CJB, des autorités cantonales et communales ainsi que des associations et groupements existants, pour la défense de la langue française, de l'éducation et de la culture francophones et pour le respect des droits et des intérêts de la population romande dans la région biennoise.

Philippe Garbani, président du CAF
(élu en juin 2010, en fonctions dès janvier 2011)

a. Vorwort

2. COMPOSITION ET STRUCTURE

a. Composition : liste des membres

Le CAF est composé de quinze membres ; 2010 ayant été une année d'élections, plusieurs changements ont eu lieu dans sa composition. Les membres ont été élus en mai 2006 puis en avril 2010 par le Conseil de ville de Bienne, respectivement en décembre 2005 et décembre 2009 par l'assemblée communale d'Evilard. Voici la liste des membres actifs en 2010 (avant et après les élections du 22.4.2010) :

Nom	Prénom	Lieu	Parti	Elu(e) en	Réélu(e) en
Berger-Hirschi	Pierrette	Bienne	PRR	2006	2010
Bernasconi-Neuhaus	Ariane	Bienne	PRR	2006	2010
Donzé	Pablo	Bienne	Les Verts	2010	1 ^{er} mandat
Esseiva-Thalmann	Monique	Bienne	PDC	2006	2010
Garbani	Philippe	Bienne	PSR	2010	1 ^{er} mandat
Grünenwald	Samuel	Bienne	UDF	2010	1 ^{er} mandat
Guélat	Marcel	Bienne	PDC	2006	2010
Gurtner	Roland	Bienne	Passerelle	2006	Plus candidat en 2010
Haefely	René	Bienne	PSL	2007	Plus candidat en 2010
Lanève-Gujer	Liliane	Bienne	Les Verts	2009	Plus candidate en 2010
Liengme	Marcel	Evilard		2006	2009
Merazzi	Marlyse	Bienne	PSR	2006	2010
Moeschler	Pierre-Yves	Bienne	PSR	2006	2010
Nussbaumer	Daniel	Evilard		2007	2009
Sermet-Nicolet	Béatrice	Bienne	PSR	2006	2010
Simon	Fatima	Bienne	Les Verts	2006	2010
Steidle	Silvia	Bienne	PRR	2006	2010
Stöckli	Hans	Bienne	SP	2006	2010

b. Élections de renouvellement du 22 avril 2010

Les élections de renouvellement des membres du CAF se sont déroulées le 22 avril 2010 au Conseil de ville de Bienne. Les deux représentants sortants de la commune d'Évilard, MM. Daniel Nussbaumer (maire) et M. Marcel Liengme (conseiller municipal) avaient déjà été réélus par l'Assemblée communale d'Évilard le 7 décembre 2009.

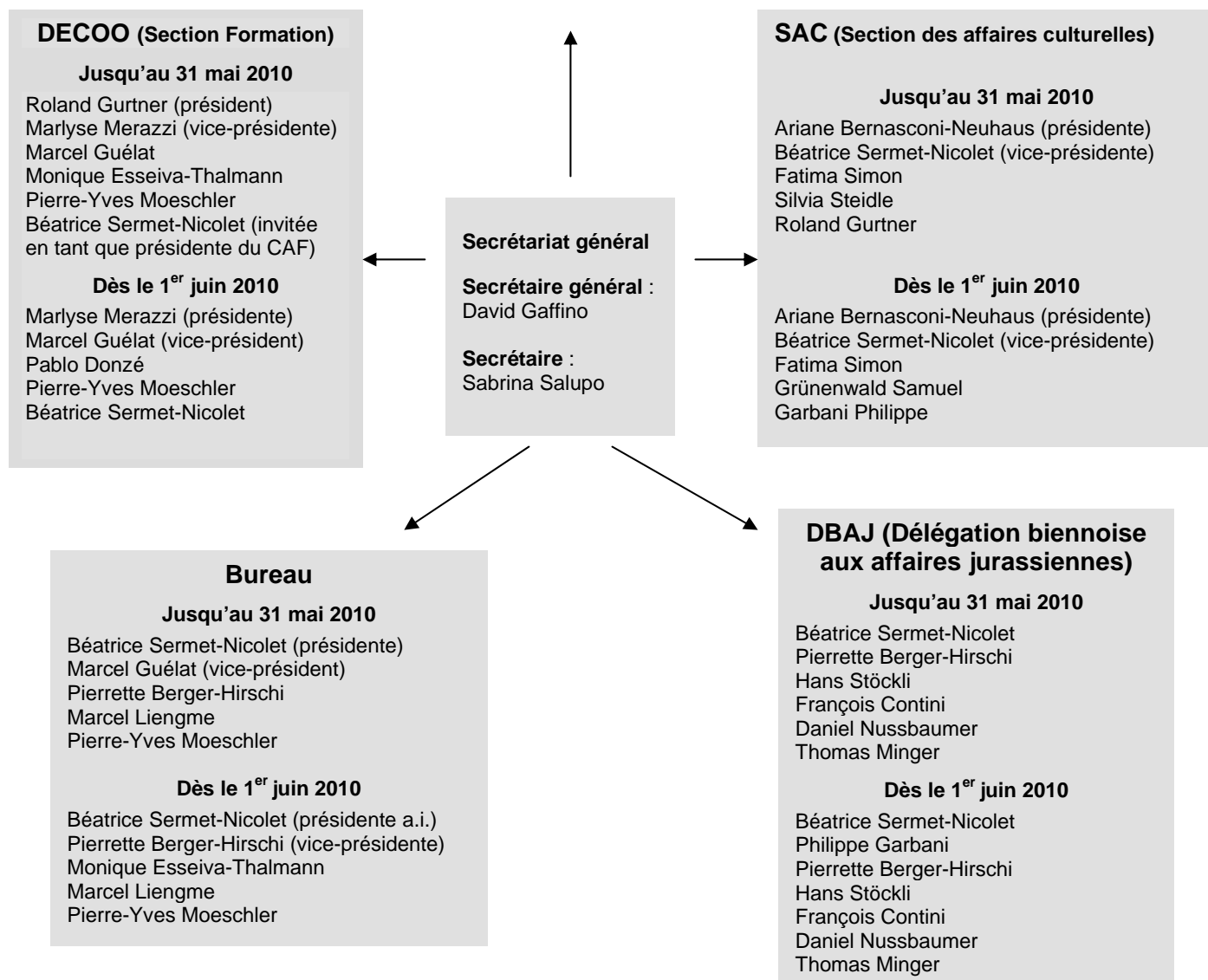
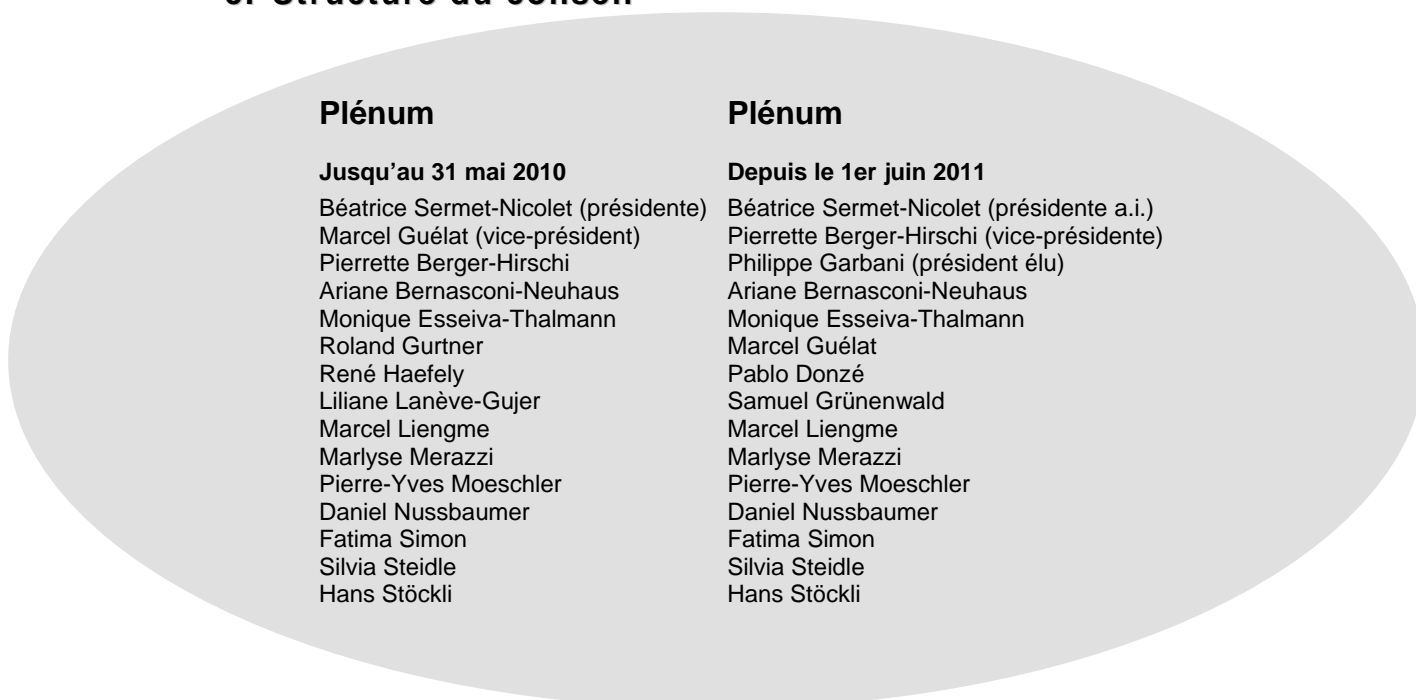
Pour préparer cette élection, le CAF a publié une brochure de présentation du conseil, en français et en allemand, distribuée à l'ensemble du Conseil de ville, à l'Assemblée communale d'Évilard et aux médias.

Les groupes politiques du Conseil de ville sont chargés de présenter dix membres, selon la clé de répartition tacite suivante : cinq candidats de gauche, cinq candidats du camp bourgeois ; les candidats peuvent être des conseillers de ville ou des représentants de la société civile. Le Conseil municipal présente pour sa part trois candidats, issus ou non de ses propres rangs.

Sauf désaccord entre les groupes, l'élection a lieu en bloc. Un membre sortant (M. Roland Gurtner, Passerelle), n'ayant pas trouvé place sur une liste, a dû renoncer à se représenter. Les candidats biennois présentés à l'élection le 22 avril 2010 ont tous été élus. On compte dix sortants et trois nouveaux-elles membres. Il s'agit de :

- Mme Ariane Bernasconi-Neuhaus (sortante, PRR)
- Mme Pierrette Berger-Hirschi (sortante, PRR)
- M. Pablo Donzé (nouveau, Les Verts)
- Mme Monique Esseiva-Thalmann (sortante, PDC)
- M. Philippe Garbani (nouveau, PSR)
- M. Samuel Grünenwald (nouveau, UDF)
- M. Marcel Guélat (sortant, PDC)
- Mme Marlyse Merazzi (sortante, PSR)
- M. Pierre-Yves Moeschler (sortant, PSR, présenté par le Conseil municipal)
- Mme Béatrice Sermet-Nicolet (sortante, PSR)
- Mme Fatima Simon (sortante, Les Verts)
- Mme Silvia Steidle (sortante, PRR, présentée par le Conseil municipal)
- M. Hans Stöckli (sortant, SP, présenté par le Conseil municipal)

c. Structure du conseil



3. OBJECTIFS 2009-2010

Pour la période 2009-2010, le CAF a défini les objectifs suivants (cf. aussi évaluation critique des objectifs dans la conclusion, chapitre 15) :

Institutions

- I. Participer à la mise en place de la Conférence régionale Seeland-Bienne-Jura bernois en collaboration avec les organismes régionaux.
- II. Analyser, en collaboration avec les autorités municipales, les impacts des scénarios de l'Assemblée interjurassienne (AIJ) sur l'avenir de la communauté francophone du district bilingue de Bienne.
- III. Suivre le déroulement de la réorganisation de l'administration cantonale décentralisée et la mise en place de la préfecture du nouvel arrondissement de Bienne et intervenir en cas de besoin.

Culture

- IV. Promouvoir la culture francophone du district bilingue de Bienne et renforcer le rôle du CAF dans les subventions culturelles. Mieux définir les relations du CAF avec l'Office cantonal de la culture, la ville de Bienne et la commune d'Évilard.

Formation

- V. Soutenir le développement de l'offre de formation francophone dans le district bilingue de Bienne, en particulier dans le cadre du projet du Centre professionnel du Jura bernois (CPJB).
- VI. Soutenir les initiatives visant à intégrer les jeunes francophones du district bilingue de Bienne dans le monde du travail.
- VII. Soutenir la formation duale francophone du Centre de Formation des professions de la santé de langue française du canton de Berne (CEFOPS) en collaboration avec le Centre hospitalier de Bienne (CHB).

Bilinguisme

- VIII. Poursuivre la collaboration avec le Forum du bilinguisme pour le maintien et la promotion du bilinguisme dans le district bilingue de Bienne.
- IX. Veiller au respect du bilinguisme de la planification hospitalière régionale et prendre position sur les modèles proposés.

Communication

- X. Promouvoir et développer la visibilité du CAF auprès de la population du district bilingue de Bienne en intensifiant les relations avec les médias.

4. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU CANTONAL

a. Prises de position (par ordre chronologique)

Loi sur les préfets

Le CAF a pris position le 12 février 2010 sur une révision partielle de la Loi sur les préfets, destinée à réorganiser l'attribution des compétences au sein des préfectures. Il approuve le projet de révision, qui vise à décharger les préfets d'une partie de leurs tâches, en cas de surcharge. Le CAF saisit l'occasion de cette prise de position pour rappeler sa préoccupation quant à la suppléance du préfet dans l'arrondissement bilingue de Biel/Bienne. Le conseil juge inadmissible l'incertitude et le manque de garanties à ce sujet. Pour plus d'informations, cf. le chapitre consacré à la Préfecture de Bienne. A noter qu'en septembre 2010, le Grand Conseil a refusé d'entrer en matière sur la révision proposée par la Direction JCE.

Ouverture des magasins le dimanche

Consulté par le BECO sur l'ouverture des magasins le dimanche quatre fois par an, le CAF a renoncé à prendre position, le 15 février 2010.

Rapport complémentaire sur le CREA

Le CAF a pris position le 28 février 2010 sur le rapport complémentaire sur le projet de Centre régional d'expression des arts de la scène (CREA). Il se dit toujours favorable au projet, mais à condition qu'il prenne en compte les besoins et les réalités de la scène théâtrale francophone biennoise. Le conseil appelle le canton à poursuivre la réflexion en favorisant autant que possible les synergies entre Bienne et le Jura / Jura bernois. Il rappelle son souhait d'un CREA sous forme de réseau, tel qu'évoqué déjà dans la première prise de position du CAF (25 septembre 2008) à ce sujet. Il relève avec satisfaction que l'auteur du rapport évoque les Spectacles français de Bienne comme partenaire privilégié d'un futur CREA. Le CAF rappelle enfin que les Spectacles français attirent un public de toute la région, comme le souligne également le Conseil du Jura bernois dans son Concept culturel. Après la décision du Conseil-exécutif de renoncer à poursuivre le projet CREA sous la forme d'un nouveau bâtiment, le CAF a pris position en commun avec le CJB (le 2 septembre 2010) pour regretter la manière avec laquelle cette décision avait été prise et communiquée. Il s'est dit prêt à poursuivre les travaux en vue d'un CREA sous forme de réseau et s'est joint aux réflexions à ce sujet du fOrum interjurassien de la culture, en fin d'année 2010.

Loi sur les écoles de musique

Le CAF a pris position le 11 mai 2010 sur la nouvelle Loi sur les écoles de musique. Il émet des doutes quant au bien-fondé d'une autonomie accrue des écoles de musique, qui déchargerait le canton d'une partie de ses responsabilités, comme la garantie du bilinguisme. Il s'inquiète de la possibilité pour les communes de fixer un plafond maximal et de limiter les subventions à un seul établissement, ce qui pourrait porter atteinte au droit des élèves à un enseignement de qualité et dans leur propre langue. Il cite l'exemple des élèves du Gymnase français de Bienne résidant dans le Jura bernois, qui souhaiteraient suivre des cours à l'École de musique de Bienne. Le CAF souhaite aussi l'introduction d'une dimension intercantonale, telle que prévue par l'ancien Décret sur les écoles de musique. Le projet de loi présenté au Grand Conseil a été remanié partiellement suite à la procédure de consultation. Il contient désormais une disposition selon laquelle la fréquentation d'une autre école que celle désignée par la commune est possible (avec subventions) pour de justes motifs.

Centrale d'appels urgents CASU 144

Le CAF a pris position le 17 juin 2010 sur le projet de centrale d'appels urgents (CASU 144) interjurassienne. Il rejette l'idée d'une centrale interjurassienne monolingue basée à Delémont et demande le renforcement de la centrale bilingue biennoise d'Ambulance

Région-Bienne (ARB). Le CAF souligne que le projet bilingue CASU 144 Biel-Bienne a le soutien des principaux acteurs concernés, tels que le Centre hospitalier de Bienne, l'Hôpital régional de Moutier et les services d'urgences d'ARB, sans compter un fort soutien politique. Le CAF appelle le canton à soutenir financièrement la centrale biennoise, qui fonctionne avec du personnel bilingue, connaissant très bien la région. Le CAF a assisté à une séance d'information menée par ARB le 18 août 2010 à Bienne. Après l'adoption d'une motion au Grand Conseil, la Direction SAP a renoncé au projet de centrale interjurassienne ; dans la planification hospitalière 2011-2014, elle envisage une uniformisation de l'alarme et des opérations de sauvetage confiées à une unique centrale 144. Le CAF suivra le dossier de près.

Rapport 2009 sur les écoles moyennes

Le CAF a pris position le 30 juin 2010 sur le rapport 2009 sur les écoles moyennes. Il estime que ce rapport est un outil sérieux et une bonne base de réflexion pour la réorganisation de la 9^e année et des écoles moyennes. Il rappelle que l'actuel modèle 9 + 3 (gymnase en trois ans) a montré ses limites, révélées par diverses études, et qu'il convient de réfléchir à des améliorations, en particulier dans la transition entre école obligatoire et écoles moyennes. Le CAF insiste pour que cette réflexion porte sur l'ensemble du secondaire I et II, toutes filières confondues ; elle ne doit pas se focaliser uniquement sur la 9^e année pré-gymnasiale. Selon le CAF, cette réflexion devrait pouvoir être initiée dans le cadre de la révision annoncée de la Loi sur l'école obligatoire (RELEO 2012) – ce à quoi la Direction de l'instruction publique a renoncé, pour éviter de multiplier les réformes dans l'enseignement. Enfin, le CAF insiste pour que les réformes soient menées en priorité dans l'intérêt des élèves et de la qualité de la formation, avant de chercher à répondre aux besoins des écoles et des communes.

Avant-projet de convention HES-SO

Le CAF a pris position en commun avec le CJB, le 1^{er} juillet 2010, sur l'avant-projet de convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de la Suisse occidentale (HES-SO). Cette prise de position commune demande des clarifications au canton ; elle demande aussi que les mandats de prestations ne permettent pas de défavoriser une des écoles membres de la HES-SO ; elle appuie l'intention du canton de faire réétudier le modèle de financement.

Loi sur l'intégration des étrangers

Le CAF a pris position le 19 juillet 2010 sur la révision de la Loi sur l'intégration des étrangers. Il insiste pour que les mesures d'intégration dans le district de Bienne tiennent compte de son bilinguisme. Les migrants doivent pouvoir être initiés aux deux langues officielles ; même s'il est compréhensible qu'ils soient amenés à maîtriser l'une d'elles en particulier, des efforts doivent être consentis pour que la deuxième langue (et sa culture) ne leur reste pas totalement étrangère. Sans une connaissance minimale des deux langues, il ne saurait être question d'une intégration (y compris économique) réussie dans le district de Bienne.

Ordonnance sur la santé publique

Le 12 août 2010, le CAF a renoncé à prendre position sur la révision de l'Ordonnance sur la santé publique. Il prie toutefois le canton de veiller à ce que les personnes se destinant à des professions médicales puissent se former et obtenir les autorisations requises dans les deux langues officielles. Les francophones du canton doivent pouvoir bénéficier de procédures en français, en particulier lors de l'obtention de diplômes.

Loi sur les Églises nationales bernoises

Le 12 août 2010, le CAF a renoncé à prendre position sur la révision de la Loi sur les Églises nationales bernoises. Il s'est borné à souligner que les difficultés de recrutement relevées sont peut-être accrues dans la partie francophone du canton, étant donné l'absence d'un véritable « bassin de recrutement de pasteurs », tel que l'offre l'Allemagne côté alémanique.

Adaptation d'ordonnances à la réorganisation de la justice

Le CAF a pris position le 2 septembre 2010 (en commun avec le CJB) sur l'adaptation d'ordonnances à la réorganisation de la justice et des tribunaux. Consulté principalement sur l'adaptation de l'Ordonnance sur l'usage des langues dans les tribunaux du district bilingue de Bienne, il approuve sa suppression et son remplacement par le Décret sur les langues judiciaires du 24 mars 2010. Le CAF avait déjà été consulté sur l'adoption de ce décret ; la Direction de la justice avait travaillé en étroite collaboration avec le conseil, notamment sur la question de l'introduction de la traduction simultanée dans les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bienne. Le CAF suivra avec intérêt la mise en place pratique de ces services de traduction, en principe dès l'entrée en vigueur du décret en 2011.

Loi sur les loteries – Fonds du sport

Le CAF a pris position le 11 octobre 2010 sur la révision partielle de la Loi sur les loteries, concernant l'alimentation du Fonds du sport. Le CAF ayant renoncé à se prononcer sur les dossiers du Fonds du sport (qui ne concernent pas spécifiquement la minorité francophone), il ne prend pas position sur la révision en elle-même, mais spécifie qu'il part du principe que l'alimentation du Fonds des actions culturelles (FAC, également alimenté par le Fonds de loterie) ne sera pas affecté par la nouvelle répartition en faveur du Fonds du sport.

Loi sur les mesures restreignant la liberté des mineurs

Le 5 novembre 2010, le CAF a renoncé à se prononcer sur la révision de la Loi sur les mesures restreignant la liberté des mineurs. Il a cependant saisi l'occasion de cette consultation pour rappeler sa préoccupation quant au manque de places et de structure pour la détention pénale des mineurs, en particulier francophones.

Réalisation de la Conférence régionale BBSJB

Le CAF a pris position le 9 novembre 2010 sur le projet de réalisation de la Conférence régionale Biel-Bienne-Seeland-Jura bernois (BBSJB). Il maintient son soutien de principe à cette structure bilingue réunissant le Jura bernois et le Seeland, avec Bienne pour pivot. Il salue la simplification des structures, tout en soulignant que certaines clarifications doivent encore être apportées. Le CAF estime que certaines garanties doivent aussi être données quant à un fonctionnement réellement bilingue. Il ajoute que la conférence régionale doit convaincre, et ne doit surtout pas être imposée. Craignant que le projet soit encore mal compris par une partie de la population et des communes, le CAF rejette l'idée d'une votation populaire mi-2011 ; il conseille d'attendre la fin 2011, pour éviter tout amalgame avec la Question jurassienne et ses développements annoncés. La voix du CAF, combinée à celle des plusieurs autres institutions consultées, a été entendue : le rapport de consultation recommande désormais d'organiser une votation non pas en 2011, mais en 2012 voire 2013.

Loi sur les communes – fusions de communes

Le CAF a pris position le 9 novembre 2010 sur la révision partielle de la Loi sur les communes et de la Constitution cantonale, concernant les fusions de communes et la possibilité pour le canton de contraindre une commune à fusionner, dans certains cas bien précis. Il demande l'ajout dans la loi d'un mécanisme de protection pour garantir le maintien du bilinguisme dans les communes de Bienne et d'Evilard : en cas de fusion de l'une d'entre elles avec des communes (à majorité fortement alémanique) de la région, la proportion de francophones diminuerait, avec des effets difficiles à prévoir sur le bilinguisme communal.

Autres consultations cantonales – fin 2010

Le CAF a encore été consulté à la fin 2010 sur une série d'objets, dont la Loi sur les droits politiques et la Loi sur l'école obligatoire. Ces prises de position ayant été finalisées au début de l'année 2011, elles seront détaillées dans le rapport d'activités 2011.

b. Nomination de cadres supérieurs de l'administration

- En octobre 2010, le CAF a été consulté par la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) sur la nomination d'un candidat au poste de préfet suppléant de l'arrondissement bilingue de Biel/Bienne. Ce poste ayant été créé après l'établissement de la liste des postes soumis au préavis du CAF, l'implication du conseil s'est réduite à se prononcer sur le choix du candidat retenu en fin de procédure, M. David Sansonnens. La question s'est posée au CAF d'un ajout de ce poste à la liste définie par l'Ordonnance sur le statut particulier. Tout en regrettant de ne pas être consulté plus en amont de la procédure, le conseil s'est réjoui du choix d'un candidat francophone ; il a fait part de son intention de rencontrer le nouveau préfet suppléant après son entrée en fonctions et a insisté pour qu'un cahier des charges spécifique soit attribué au préfet suppléant francophone, comme demandé de longue date par le CAF.
- En septembre 2010, le CAF a été informé préalablement du choix d'une nouvelle inspectrice scolaire pour le 15^e arrondissement scolaire, Mme Pascale Charpiloz, succédant à Mme Francine Pellaud. A noter que cette fonction ne figure pas dans la liste des postes soumis au préavis du CAF et CJB. La question d'un ajout à la liste se pose.
- En août 2010, le CAF a été informé préalablement par le BECO de la nomination d'une cheffe alémanique à la tête de l'Office régional de placement (ORP) Seeland-Jura bernois, ainsi que de la création d'un nouveau poste de « délégué pour les affaires francophones », attribué à M. Francis Barth. Le CAF prend acte de ces changements tout en demandant des garanties pour l'office bilingue de Biel/Bienne. La fonction de directeur régional de l'ORP ne figure pas sur la liste des postes soumis au préavis formel du CAF.

5. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU COMMUNAL

Basée principalement sur la Loi sur le statut particulier² et sur le Règlement sur le CAF de la Ville de Bienne³, la participation politique du CAF au niveau communal s'est considérablement renforcée et précisée au cours de l'année 2010, bien que le CAF reste avant tout un organe cantonal. Cette participation communale s'est exercée principalement par la consultation du CAF par les autorités biennoises sur des sujets liés aux domaines d'activités du CAF, mais aussi par la poursuite des activités de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (cf. chapitre 10) et par l'élaboration d'un rapport du Conseil municipal biennois sur le CAF (cf. chapitre 12d). Voici la liste des consultations au niveau communal en 2010 :



Réforme 2013 des structures municipales biennoises

Le CAF s'était déjà prononcé fin 2009 sur le projet de réforme 2013 des structures municipales biennoises, sur consultation du Conseil municipal. Le 10 février 2010, il s'est adressé (en commun avec le Forum du bilinguisme) à la Commission spéciale du Conseil de ville sur ce projet, en souhaitant que le débat au Conseil de ville tienne compte des questions de bilinguisme et de représentation francophone. Le CAF a suivi les débats au

² Art. 47 LStP : Les communes municipales de Bienne et d'Evilard peuvent désigner le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne comme leur interlocuteur représentant la minorité francophone du district bilingue de Bienne dans le cadre des consultations et procédures de consultation qu'elles organisent.

³ Art. 5 al. 1 : Le Conseil municipal soumet pour avis au CAF les affaires particulièrement importantes pour le bilinguisme, et principalement pour la population biennoise francophone.
al. 2 : Les affaires selon 1^{er} alinéa, préparées par le Conseil de ville, ou bien par le Bureau du Conseil de ville, ou par des commissions du Conseil de ville, peuvent être soumises pour avis directement par le Conseil de ville au Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne.

Conseil de ville en février 2010. Ces thématiques ont été discutées, sans pour autant être considérées prioritaires par la majorité. Les pistes proposées par le CAF (maintien des conseillers municipaux à titre accessoire, modèle 7/0 à temps partiel, vice-maire de la langue partenaire) n'ont pas été intégrées au projet. Par souci de retenue, le CAF a renoncé à se prononcer lors de la campagne précédant la votation populaire du 26 septembre 2010.

Postulat « Respect du bilinguisme dans les manifestations »

Interpellé au Conseil de ville par un postulat de Roland Gurtner (Passerelle ; membre du CAF et Président de la section DECOO) au sujet des mesures prises pour assurer le respect du bilinguisme dans les manifestations officielles, le Conseil municipal biennois a consulté le CAF avant de se prononcer. Ce dernier a livré son corapport le 1^{er} avril 2010. Divers éléments apparaissent dans la réponse du Conseil municipal du 18 juin 2010. La manifestation ayant suscité ce postulat étant organisée par le canton, le CAF a pris contact avec la Chancellerie d'Etat. Tout en relevant le caractère vivant et spontané du bilinguisme à Bienne et à Evilard, le CAF s'est proposé de participer à l'élaboration de lignes directrices sur le respect du bilinguisme dans les manifestations officielles. Ces directives pourraient s'inspirer de la Charte biennoise sur les langues et des recommandations du Forum du bilinguisme. Un nouveau contact a eu lieu sur ce point avec le canton en décembre 2010 ; la révision des Directives sur la représentation des langues officielles dans l'administration centrale est encore en attente, faute de moyens.

Campus biennois de la HES-Bern

Le CAF a soutenu, par un courrier du 27 mai 2010, le projet de campus biennois pour la HES-Bern (HESB), présenté au conseil par la Mairie de Bienne. Il estime que ce projet, certes principalement alémanique, offre une occasion de rapprocher la HESB de la Suisse romande. Le CAF suggère l'établissement de liens avec la HES-SO, via la HE-ARC, estimant que les deux établissements, loin de se concurrencer, devraient profiter l'un et l'autre d'une telle collaboration. Le CAF estime que la HESB partiellement concentrée à Bienne se distinguerait des autres établissements, par son ouverture à la Suisse romande. Le canton renforcerait aussi son propre caractère bilingue.

Stratégie municipale de la formation

La Direction de la formation, de la prévoyance sociale et de la culture (DFPC) de la Ville de Bienne a consulté le CAF sur son projet de Stratégie 2010 de la formation avant de la présenter au Conseil de ville. Une séance de la DECOO a été consacrée à ce thème ; elle a donné lieu à de nombreux échanges d'idées et d'informations. Un corapport a été livré à la DFPC le 21 octobre 2010. Le CAF y propose notamment d'imprégner cette stratégie d'une vision positive, en tenant compte également d'un regard francophone sur l'instruction publique, sans nier pour autant l'existence de réels problèmes à régler dans l'école publique d'aujourd'hui.

Réalisation de la Conférence régionale BBSJB

Consultée sur la proposition de réalisation de la Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (BBSJB), la Mairie de Bienne a demandé au CAF un corapport sur le sujet avant de se prononcer. Le CAF le lui a livré le 1^{er} novembre 2010 et la Mairie l'a intégré dans la prise de position du Conseil municipal biennois. Des contacts répétés ont eu lieu sur ce thème entre le CAF et le Maire de Bienne Hans Stöckli, notamment lors de séances d'information à Lyss le 22 septembre et à Tramelan le 6 octobre 2010.

6. SECRETARIAT GENERAL

Le Secrétariat général du CAF est composé de David Gaffino (secrétaire général, poste à 70%, complété par un mandat d'historien à la Ville de Bienne) et de Sabrina Salupo (secrétaire, poste à 20%, complétant un emploi principal auprès de l'association Procap). Il

est rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat du canton de Berne. Le poste de secrétaire général du CAF est inscrit dans la Loi sur le statut particulier (art. 41). Son cahier des charges est défini dans le Règlement du CAF (art. 24).

On a pu constater au cours de l'année 2010 une nouvelle croissance de la charge de travail au Secrétariat général, au vu notamment du nombre important de séances, de consultations cantonales et de l'ajout de tâches au niveau communal. Le secrétaire général a participé à plusieurs séances de « regard francophone » à Berne, en préparation de la révision de la Loi sur l'encouragement de la culture (LEAC). La révision et la publication des Lignes directrices du CAF en matière de culture a également mobilisé les forces du Secrétariat général. A cela s'ajoutait la préparation et l'organisation des élections de renouvellement du CAF au printemps 2010, en coopération avec le Secrétariat parlementaire biennois. Contrairement aux élections du CJB, celles du CAF ne sont pas organisées dans le cadre des élections cantonales bernoises. En collaboration avec l'entreprise en charge du site internet du CAF, le secrétariat a également mené une refonte du site intranet du conseil, durant le printemps 2010.

La thématique de la charge croissante de travail au CAF a été évoquée tant avec le Bureau qu'avec la Chancellerie d'Etat. Des solutions sont en préparation pour 2011, y compris avec la Ville de Bienne et la Commune d'Evillard.

En avril 2010, le Secrétariat général du CAF a accueilli une apprentie de l'Administration cantonale, effectuant un bref stage combiné CAF-CJB. En octobre 2010, il a accueilli un stagiaire originaire de Kabylie, dans le cadre d'un programme d'échanges internationaux du Forum of Federations et de l'Institut pour le fédéralisme de l'Université de Fribourg.

7. BUREAU ET PLENUM

Le Bureau est l'organe de pilotage fonctionnel du CAF. C'est lui qui établit l'ordre du jour des séances plénières, qui prépare les prises de position ne relevant pas de la compétence des autres sections, qui traite les affaires courantes et prend les décisions en matière de dépenses fonctionnelles (à l'attention de la Chancellerie d'Etat, qui détient la compétence finale). En tant qu'organe de pilotage, le Bureau est actif dans la plupart des dossiers traités par le CAF. Il est systématiquement tenu informé des affaires des autres sections, par un bref rapport à chaque séance. Dans des cas exceptionnels, il peut aussi communiquer hors du cadre des séances plénières. Il l'a fait le 19 mai 2010, au sujet du projet de centrale interjurassienne d'appels urgents CASU 144.

Le Plénum est l'organe suprême du CAF. Il est systématiquement tenu informé à chaque séance plénière, ou par voie électronique en cas de dossier urgent, de toutes les activités du conseil. Toutes les décisions importantes relèvent de sa compétence. Il délègue toutefois au Bureau et aux sections un certain nombre de compétences, pour la bonne marche des affaires courantes. Ces délégations de compétences ont été formalisées par une révision du Règlement du CAF le 31 mars 2010.

a. Séances

Le Bureau a siégé 11 fois en 2010, dont une séance commune avec le Bureau du CJB. La séance du 10 mars 2010 avait lieu avec la présidente de la SAC et le président de la DECOO. Plusieurs séances ont donné lieu à des invitations (cf. ci-dessous chap. 7c, relations publiques).

Le Plénum a siégé à huit reprises en 2010, dont une séance commune avec le Plénum du CJB à La Neuveville. Les autres séances ont eu lieu à Bienne, à la Bibliothèque de la Ville ou, le 4 novembre 2010, à l'Espace Art Vif à Boujean (sur invitation du Conseil de fondation d'Espace Art Vif). La séance plénière du 16 juin 2010 était principalement consacrée aux élections des organes du CAF. Quoique confronté à un nombre croissant d'affaires, le CAF a décidé de maintenir son rythme habituel d'environ une séance plénière tous les deux mois, grâce notamment à la délégation de compétences aux sections.

b. Dossiers de subventions – POM / Fonds de loterie

Depuis avril 2010, le CAF a chargé son Bureau de traiter les dossiers de demandes de subventions (non culturelles) du Fonds de loterie, qui lui sont soumises pour préavis par la Direction de la police et des affaires militaires (POM). Auparavant, ces dossiers étaient traités par la SAC, en même temps que les préavis sur des dossiers de subventions culturelles (soumis au préavis du CAF par l'Office de la culture du canton).

Subventions du Fonds de loterie demandées par des institutions du district de Bienne et préavisées par le CAF en 2010

Domaine	Bénéficiaire	
Culture	Stadttheater Biel-Solothurn	Filmpodium, Bienne
Utilité publique / bienfaisance	Effe espace de formation, Bienne	Verein Ladenbistro, Biel
Protection de la nature	Bourgeoisie de Bienne	Tierparkverein, Biel
Transports publiques	Verein seeland.biel/bienne	
Aide au développement	Fédération Jurassienne de Coopération Bernern Fachhochschule Holz und Bau	Swiss Academy for Development

c. Invitations et relations publiques

Les séances du CAF ont lieu à huis clos, mais le conseil peut y convier des invités, devant le Plénum, en section, en groupe de travail ou uniquement avec la Présidence et/ou le Secrétariat général. De même, des membres du Bureau ou du Plénum peuvent être délégués à des manifestations pour représenter le CAF. En 2010, la liste des relations publiques du CAF comprenait principalement :

- **18 janvier 2010** : la Présidente du CAF rencontre le Préfet suppléant Philippe Garbani, en préparation d'une rencontre avec le nouveau Préfet de Bienne.
- **28 janvier 2010** : le CAF répond à l'invitation de la Radio Suisse romande (RSR) à une émission « Forum » consacrée à l'idée d'un grand canton de l'Arc jurassien. Il est représenté par M. Roland Gurtner.
- **10 février 2010** : le Plénum du CAF reçoit l'Assemblée interjurassienne (AIJ), lors d'une séance d'information interactive consacrée au rapport final de l'AIJ. Pour l'occasion et par l'intermédiaire de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes, les Conseils municipaux de Bienne et d'Evilard ont été conviés à la séance.
- **10 mars 2010** : le nouveau rédacteur en chef du *Journal du Jura* a été invité au Bureau du CAF, dans le but d'une présentation mutuelle et d'un échange de vues.
- **10 mars 2010** : le secrétaire général assiste à l'assemblée générale de la Fédération interjurassienne de coopération et développement (FICD) à Moutier, consacrée notamment au projet de barrage au Burkina Faso de l'association Toézouri (basée à Evilard).
- **24 mars 2010** : le CAF est représenté par M. Roland Gurtner, président de la DECOO, au Salon de la formation 2010 Jura – Jura bernois à Delémont.
- **25 mars 2010** : plusieurs représentants du CAF assistent à une plateforme d'information au Palais des Congrès, consacrée à l'Arc jurassien et notamment au projet arc.jurassien.ch.
- **31 mars 2010** : le nouveau Préfet de Bienne Werner Könitzer est invité à présenter au Plénum l'organisation de la Préfecture (étendue dès 2010 à tout l'arrondissement

de Biel/Bienne), sous l'angle du bilinguisme et du partage des tâches entre Préfet et Préfet suppléant.

- **12 avril 2010** : le secrétaire général rencontre M. Andreas Frutig, nouveau secrétaire de Direction de la Mairie de Bienne. Il y est question principalement de la participation politique du CAF au niveau communal.
- **20 avril 2010** : le CAF est invité à participer à un débat à la Bibliothèque de Bienne, sur le thème « Bienne et le Jura : culture et politique ».
- **7 mai 2010** : la Présidente du CAF est conviée au repas de clôture de la Députation.
- **10 mai 2010** : le CAF est représenté par Mme Berger-Hirschi et M. Guélat à une rencontre à Champoz, sur invitation de l'ancien conseiller fédéral Samuel Schmid. La rencontre est notamment consacrée au bilinguisme et donne lieu à une présentation du CAF, sur proposition de la Chancellerie d'Etat.
- **2 juin 2010** : le secrétaire général assiste à l'assemblée des membres de l'Association seeland.biel/bienne, à Ipsach.
- **1^{er} septembre 2010** : le CAF et le CJB reçoivent en séance plénière commune Mme Caroline Strasser, juge des mineurs à Bienne et à Moutier. Il y est question notamment du concordat romand sur la détention pénale des mineurs.
- **16 septembre 2010** : plusieurs représentants du CAF assistent à la soirée d'ouverture du 6^e Festival du film français d'Helvétie (FFFH). Le CAF est présent à la matinée organisée par le FFFH et le Forum du bilinguisme, le 18 septembre.
- **20 septembre 2010** : le groupement Jura bernois du Heimverband Bern (institutions médico-sociales du canton) a été invité à se présenter au Bureau du CAF.
- **22 septembre 2010** : sur invitation de l'Association seeland.biel/bienne, le secrétaire général assiste à une séance d'information à Lyss sur le projet de conférence régionale Bienne – Jura bernois – Seeland.
- **6 octobre 2010** : sur invitation de la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (CMJB), plusieurs représentants du CAF assistent à une séance d'information à Tramelan sur le projet de conférence régionale.
- **4 novembre 2010** : sur invitation du Préfet de Bienne, la présidente du CAF donne un exposé sur le bilinguisme du nouvel arrondissement de Biel/Bienne, devant les maires de l'arrondissement réunis à Orpond.
- **4 novembre 2010** : sur invitation du conseil de fondation d'Espace Art Vif, le Plénum se réunit dans les locaux de cette institution spécialisée dans la réinsertion par l'expression artistique, à Boujean. Une visite des lieux et une présentation sont organisées par le président du conseil de fondation, M. Guélat, et par la directrice du centre, Mme Damiata.
- **29 novembre 2010** : le CAF convie les médias et les acteurs politico-culturels de la région à une soirée de présentation de ses Lignes directrices en matière de culture. Organisée à l'école du Marché-Neuf, la présentation est agrémentée de prestations musicales et artistiques.
- **2 décembre 2010** : le CAF est convié à l'assemblée générale de seeland.biel/bienne et à la soirée qui suit, consacrée aux adieux au maire de Bienne Hans Stöckli, à l'Hôtel Elite.
- **3 décembre 2010** : la Présidente du CAF est conviée à une rencontre avec la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), présidée en 2010-2011 par M. Philippe Perrenoud, Président du Conseil-exécutif bernois.

8. DELEGATION A LA COORDINATION SCOLAIRE ROMANDE/INTERJURASSIENNE

a. Composition de la DECOO et séances

La DECOO se compose des membres suivants, élus par l'assemblée plénière du CAF.

Jusqu'au 31 mai 2010

Roland Gurtner (président)
Marlyse Merazzi (vice-présidente)
Marcel Guélat
Monique Esseiva-Thalmann
Pierre-Yves Moeschler

Dès le 1er juin 2010

Marlyse Merazzi (présidente)
Marcel Guélat (vice-président)
Pablo Donzé
Pierre-Yves Moeschler
Béatrice Sermet-Nicolet

Béatrice Sermet-Nicolet, présidente du CAF, est invitée aux séances de la DECOO et participe à ses activités. Elle a été formellement membre de la DECOO dès le 1^{er} juin 2010. La COFRA est informée des dates de séances et est invitée à certaines d'entre elles, principalement aux séances communes DECOO-INS. Le secrétaire général participe aux séances avec voix consultative ; il en dresse le procès-verbal.

La Délégation à la coordination scolaire romande et interjurassienne (DECOO) du CAF s'est réunie à 12 reprises en 2010, dont une séance avec la SAC et avec les sections Instruction publique et Culture du CJB, en présence du Conseiller d'Etat Pulver. Trois autres séances avaient lieu en commun avec la section INS du CJB, pour assurer la coordination scolaire, exercée conjointement par les deux conseils. Avec la SAC, c'est l'organe du CAF qui a organisé le plus de séances en 2010.

b. Programme de législation dans le domaine de la formation

L'une des principales activités de la DECOO en 2010 a été l'élaboration, conjointement avec le CJB, d'un programme de législation (2011-2014) commun CAF-CJB dans le domaine de l'instruction publique et de la formation. Après plusieurs séances de préparation, ce programme a été validé par les sections DECOO et INS réunies le 28 juin 2010. Il a été ensuite adopté à l'unanimité des deux conseils réunis en séance plénière commune le 1^{er} septembre 2010.

Le programme dresse une série de priorités pour les conseils dans le domaine de l'instruction publique. Il trace les grandes lignes de l'action du CAF et du CJB dans les différents dossiers en lien avec la formation, tels que les Hautes écoles, le Plan d'études romand, le bilinguisme ou encore la formation professionnelle. Parmi les mesures prévues, on peut citer la volonté d'un regard spécifique francophone sur la réorganisation des écoles moyennes, la collaboration CAF et CJB sur les dossiers de formation interjurassiens ou encore la mise en place de filières bilingues.

Le programme proprement dit est complété et précisé par une série de fiches à usage internes, élaborées en étroite collaboration avec les différents services de la COFRA.

Ce programme encadre désormais la stratégie des deux conseils dans le domaine de l'instruction publique. Dès la fin 2010, il a permis de simplifier les processus de codécision du CAF et du CJB dans la coordination scolaire romande et interjurassienne.

c. Prises de position et préavis de la DECOO

La DECOO exerce la coordination scolaire romande et interjurassienne avec la section INS du CJB. La pratique établie de codécision du CAF et du CJB en matière de coordination scolaire a été confirmée officiellement le 3 février 2010 par le Conseil-exécutif. En juin 2010,

le Plénum du CAF a décidé de modifier son règlement pour donner davantage d'autonomie à sa section DECOO. Certaines décisions, le plus souvent d'ordre opérationnel ou sans réel enjeu stratégique, sont prises par la DECOO sans nécessiter l'accord formel du Plénum.

Outre les interventions spécialisées énumérées ci-dessous, la DECOO a préparé plusieurs prises de position soumises au Plénum et listées plus haut aux chapitres 4 et 5 (participation politique au niveau cantonal et communal). C'était le cas par exemple de la prise de position sur les écoles moyennes ou de celle sur la Loi sur les écoles de musique.

Conférences intercantionales / coordination scolaire

La DECOO se prononce régulièrement par préavis sur les objets traités par les différentes conférences politiques de coordination intercantonale (CIIP, Comités stratégiques pour la HEP-BEJUNE, la HE-Arc et la HES-SO). La DECOO (et à la section INS du CJB) peut ainsi prendre position, poser des questions ou faire des remarques à l'attention du conseiller d'Etat Pulver ou des autres représentants bernois aux conférences intercantionales en matière d'instruction publique. En 2010, la DECOO a été ainsi consultée à l'occasion de 15 conférences politiques de coordination scolaire intercantonale.

Concordat HarmoS – degrés scolaires

Après l'adoption par le souverain du concordat intercantonal HarmoS en 2009, des questions concrètes d'application ont été abordées en 2010. Le CAF s'est notamment prononcé pour une numérotation des degrés scolaires sous la forme suivante : 1E, 2E, 3P, 4P, 5P, 6P, 7P, 8P, 9S, 10S et 11S. Les degrés sont ainsi tous regroupés dans une même numérotation de 1 à 11, tout en rappelant la spécificité de l'école enfantine (degrés 1E et 2E). Cette proposition a été reprise par le canton à la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Haute école pédagogique - HEP BEJUNE

La DECOO a suivi de près les projets de réorganisation de la Haute école pédagogique (HEP) BEJUNE, notamment la remise d'un rapport intermédiaire en novembre 2010. Par des contacts réguliers avec la Direction INS du canton, elle a rappelé l'importance du site biennois de cette Haute école intercantonale. La section s'est préparée à une prise de position sur le sujet pour 2011. En février 2010, elle a recommandé au Conseil-exécutif le déblocage d'un crédit de 7,59 millions de francs (autorisation des dépenses) pour la participation bernoise à la HEP en 2010.

Haute école ARC – HE ARC

Comme convenu de longue date, le CAF laisse le CJB prendre l'initiative dans le dossier HE-ARC et HES-SO. Les conseils ont pris position conjointement sur l'avant-projet de convention HES-SO le 1^{er} juillet 2010. Le CAF a préavisé favorablement l'autorisation des dépenses 2010 pour la contribution bernoise à la HES-SO (14 millions de francs).

Formation professionnelle

Dans le sillage de la réflexion menée en 2009 sur le CEFF (Centre de formation professionnelle Berne francophone, d'abord appelé CPJB : Centre de formation professionnelle du Jura bernois), le CAF a été consulté en janvier 2010 sur un projet de mandat d'étude concernant le site de l'Ecole de maturité spécialisée (EMSp) à Moutier. La DECOO a approuvé le projet de mandat, tout en soulignant que l'EMSp, quel que soit son site, devait rester rattachée administrativement au Gymnase français de Bienne. La DECOO s'est tenue informée de l'avancement du projet d'organisation du CEFF, tout en estimant que le CAF devait rester en retrait sur cette question interne au Jura bernois, dans la mesure où les élèves biennois ne sont que peu ou pas concernés, vu la présence de filières de formation à Bienne. Des contacts ont eu lieu avec le Centre de formation professionnelle (CFP) de Bienne ; son directeur a été reçu par la DECOO le 6 décembre 2010.

Vacances scolaires

Le canton ayant proposé d'harmoniser les vacances scolaires pour toute la région Bienne-Jura bernois-Seeland, le CAF (soucieux d'éviter que deux modèles différents s'appliquent à Bienne) s'est prononcé en faveur d'un compromis qui permettait d'harmoniser autant que possible la pratique alémanique (cinq semaines de vacances d'été, trois semaines à l'automne) et francophone (six semaines l'été, deux à l'automne). Également validé par le CJB et par la Ville de Bienne, ce compromis a finalement été rejeté par les communes alémaniques du Seeland, contraignant la Ville de Bienne à chercher une autre solution, sous la forme d'une alternance annuelle entre chacun des deux modèles. Approché en fin d'année 2010 par les directions d'écoles francophones de Bienne, le CAF a annoncé une prise de position pour début 2011.

Cours de droit en français à l'Université de Berne

Le CAF et le CJB se sont prononcés conjointement, le 23 mars 2010, pour le maintien de cours de droit en français pour les avocats stagiaires, à l'Université de Berne. Très appréciés par les jeunes juristes alémaniques et francophones, ces cours contribuent à la mise en place d'une justice bilingue dans le canton de Berne. Le CAF a rappelé pour l'occasion sa prise de position de 2009 en faveur de davantage de bilinguisme à l'Université de Berne.

9. SECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (SAC)

a. Composition de la SAC et séances

Les membres de la section des affaires culturelles du CAF (SAC) élus par l'assemblée plénière sont les suivants :

Jusqu'au 31 mai 2010

Ariane Bernasconi-Neuhaus (présidente)
Béatrice Sermet-Nicolet (vice-présidente)
Fatima Simon
Silvia Steidle
Roland Gurtner

Dès le 1er juin 2010

Ariane Bernasconi-Neuhaus (présidente)
Béatrice Sermet-Nicolet (vice-présidente)
Fatima Simon
Samuel Grünenwald
Philippe Garbani

M. Pierre-Yves Moeschler, en tant que Directeur biennois de la Formation, de la prévoyance sociale et de la culture, peut participer à certaines séances de la SAC sur invitation. Le secrétaire général participe aux séances avec voix consultative ; il en dresse le procès-verbal. A chaque séance plénière, la présidente de la SAC informe les membres du Plénum des principales décisions prises en matière de préavis de subventions.

La Section des affaires culturelles (SAC) du CAF s'est réunie à 12 reprises en 2010, dont une séance avec la section Culture du CJB, en présence du conseiller d'Etat Bernhard Pulver. Avec la DECOO, c'est l'organe du CAF qui s'est réuni le plus de fois en 2010.

b. Révision des Lignes directrices dans le domaine culturel

L'un des principaux chantiers empoignés par la SAC en 2009-2010 consistait à réviser, actualiser et publier les Lignes directrices du CAF dans le domaine culturel. Une première version avait été élaborée en 2008, sans être publiée officiellement. La version 2010 a fait l'objet de plusieurs séances de travail de la SAC en 2009 et 2010, parfois en présence de représentants de l'OC et de la DFPC.

Les Lignes directrices du CAF dans le domaine culturel visent à guider la participation politique du conseil en matière culturelle, y compris mais non exclusivement dans l'émission

de préavis sur les demandes de subventions. Elles plaident pour l'introduction d'un véritable « critère de soutien au bilinguisme » dans la politique culturelle du canton. Les Lignes directrices font aussi la liste des domaines culturels prioritaires pour le CAF, tels que les Spectacles français, le Festival du film français d'Helvétie ou la traduction d'ouvrages.

Le texte révisé des Lignes directrices du CAF dans le domaine culturel, version 2010, a été validé une première fois en séance plénière le 9 décembre 2009.

Pendant le premier semestre 2010, la SAC a travaillé à affiner le texte et améliorer la présentation du document en vue d'une publication officielle. Le texte a été envoyé en consultation à l'OC, au Service de la culture de la Ville et à la Direction POM avant publication.

Le document final a été publié en octobre 2010, après l'organisation d'un concours d'illustration organisé par le CAF et l'Ecole d'arts visuels de Bienne (avec le soutien de M. Urs Dickerhof et de Mme Chantal Krummenacher), de juin à septembre 2010. Ce concours a été remporté par M. Michael Kiener, de Mörswil. Ses illustrations ont été choisies notamment pour leur qualité graphique et leur humour décalé, jouant sur les clichés entre Romands et Alémaniques. La publication officielle a eu lieu le 29 novembre 2010 à Bienne, en présence d'acteurs politiques et culturels de la région ; agrémentée de prestations artistiques, la cérémonie a donné lieu à une présentation du document et du rôle du CAF.

c. Révision de la Loi sur l'encouragement de la culture

La Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) a été mise en chantier dès la fin 2009 au sein de la Direction de l'instruction publique du canton. Vu l'importance de cette loi pour le CAF et le CJB, l'INS a choisi d'intégrer les deux conseils très en amont de la procédure, par des séances de « regard francophone » en présence des secrétaires généraux, puis par une présentation aux sections Culture des deux conseils et enfin une procédure de corapport en 2010, précédant la mise en consultation officielle en 2011.

La phase de « regard francophone » a impliqué le secrétaire général du CAF d'octobre 2009 à mars 2010, par une série de séances à Berne. Elle a été suivie par une rencontre entre la SAC et la Direction INS le 29 juin 2010 à Bienne. Le projet de loi a ensuite fait l'objet d'un corapport du CAF, le 28 octobre 2010. La participation du CAF à la révision de la LEAC se complétera en 2011 par une rencontre avec le CE Pulver et une prise de position finale.

Le CAF appelle le canton à saisir l'occasion de cette révision totale de la LEAC pour davantage prendre en compte et soutenir le bilinguisme dans la culture et l'existence d'une culture francophone. Il souhaiterait aussi que cette révision soit l'occasion d'affiner et clarifier le rôle et les compétences du CAF en termes de participation politique dans le domaine culturel.

d. Relations avec l'Office de la culture du canton (OC)

La SAC est en contact régulier avec l'OC. Ce dernier était représenté à la plupart des séances de la SAC en 2010. Une séance de la SAC s'est déroulée le 29 juin 2010 en présence notamment de Mme Anita Bernhard, cheffe de l'OC, et de Mme Aline Delacrétaz, cheffe de la section francophone de l'OC.

Fin 2010, la SAC a confié au secrétaire général l'organisation d'une rencontre au niveau administratif avec le Service de la culture et l'Office de la culture, pour évoquer la collaboration entre les trois institutions. Cette rencontre a été fixée en janvier 2011.

La question de la participation politique du CAF en matière culturelle a été abordée à plusieurs reprises en 2010. Le CAF juge sa position difficile (entre la Ville et le Canton) et mal définie par les textes légaux. A un niveau pratique et opérationnel, le CAF a suggéré que la consultation du CAF soit mentionnée dans les décisions de l'OC, comme le fait déjà la Direction POM dans les décisions de subventions (non culturelles) du Fonds de loterie, pour le district bilingue de Bienne. A un niveau plus stratégique, des pistes de réflexion pour

affiner les compétences du CAF dans le domaine culturel ont été discutées avec des représentants de l'OC, en prévision d'une démarche plus officielle en 2011.

e. Participation politique – subventions culturelles – OC

Subventions uniques soumises au préavis du CAF par l'Office de la culture en 2010

Bénéficiaire	Type d'expression artistique	Type de soutien
Choeur symphonique de Bienne	musique	Subvention unique
Nicolas Rihs, Aspekte der freien Improvisation 2010	musique	Subvention unique
Silas Bieri, aide à la création musicale spectacle Revolver	musique	Subvention unique
Dagmar Clottu, série concerts de piano	musique	Subvention unique
Miriam Vaucher, Atelier Pia Maria "lundi à sept heures"	musique	Subvention unique
Pod Ring, "Soundscapes" et "Figurenspiel"	théâtre et musique	Subvention unique
Christlichen Gesangverein Moron	musique	Subvention unique
Ensemble Cercles: Création-concert de Noel	musique	Subvention unique
Ensemble vocal Gallicantus	musique	Subvention unique
Forum de l'architecture, monographie Max Schlup	architecture	Subvention unique
Le Carré Noir, projets Carrousel & Cédric Bovet	musique	Garantie de déficit
Linus Bill, exposition "The greatest Hits", Foam, Amsterdam	photographie	Subvention unique
Therese Wyttenbach, concerts Sukhiovienko / Kobyljansky	musique	Garantie de déficit
Susanne Mueller Nelson, end:spiel 5, Bienne	danse / musique	Subvention unique
Susanne Mueller Nelson, end:spiel 4, Bienne	danse / musique	Subvention unique
Urban Fryer, Pro Pan Konzerte Bern + Biel	musique	Subvention unique
Konzertchor Biel Seeland, concert Samson, Händel	musique	Subvention unique
Sara Gerber, festival printanier "Jeunes étoiles de l'orgue"	musique	Subvention unique
Thomas Sauter, deuxième CD duo Sauter / Schläppli	musique	Subvention unique
Ecole de Violon, méthode Suzuki, 20ème anniversaire, concert à Bienne	musique	Subvention unique
Vincent Membrez, tournée Kerouak	musique	Subvention unique
Chor Ipsach, concert 2010, Bienne	musique	Garantie de déficit
Groovesound, concerts Elina Duni, création Young Gods & Koch-Schütz-Studer	musique	Garantie de déficit
Editions d'autre part, François Beuchat, "Miroir et les Ombres"	littérature	Subvention unique
Cyprien Rochat, production CD du duo "alis"	musique	Subvention unique
Thomas Zollinger, "Nackt sein" in Biel und Zurich	théâtre	Subvention unique
Markus Moser, production CD OHM	musique	Subvention unique
Markus Moser, tournée CH - D	musique	Subvention unique
Christoph Borer & Lou, Das Stück Irritation, Werkbeitrag	théâtre	Subvention unique
Editions Zoe, 2 recueils Robert Walser en français	littérature	Subvention unique
Collectif barbare, "inflagrante"	interdisciplinaire	Subvention unique
Lionel Friedli, CD Qoniak	musique	Subvention unique
Jonas Hirschi, CD NIL	musique	Subvention unique
Daniel Erisman, composition pour orchestre (derwisch jazz suite)	musique	Subvention unique
Matthias Wyss, Arbeitszyclus Tempel, Werkbeitrag	arts visuels	Subvention unique
Groovesound, Création, Rock'n Soul Rumble	musique	Subvention unique
Christophe Lambert, expo Gewölbegalerie	arts visuels	Subvention unique
Nuit des 1000 questions, édition 2010	divers	Subvention unique
Troupe "Obini", projet "Ceux qui naîtront après nous"	théâtre	Subvention unique
Jean-Pierre Gerber, soutien à la composition "Contario de la Passion"	musique	Subvention unique
Lokal-Int, 2010	interdisciplinaire	Subvention unique
Peter Gerber Da Capo Chor, "Adventskonzerte"	musique	Subvention unique
Le Carré Noir, concert "Hostrings"	musique	Garantie de déficit
Photophorum Pasquart, projet extraordinaire	photo	Subvention unique
Peter Zacek, "Filmprojekt Kairo"	arts visuels	Subvention unique
FTEF, subvention extraordinaire	théâtre	Subvention unique

X-Days, Bienne	musique, danse	Subvention unique
Jörg Schneider, Konzerte "Röseligarte"	musique	Subvention unique
Antoine Joly, Théâtristan, La Voix Magique	théâtre, musique, illustrations	Subvention unique
Romana del Nero, aide à la création	arts visuels	Subvention unique
Jonas Kocher, concert Monteiro-Kocher_Venitucci	musique	Subvention unique
Hans Koch, tournée au Brésil	musique	Subvention unique
Show Your Steps 7e édition	théâtre, danse	Subvention unique
Bieler Kammerchor, concerts 2010	musique	Garantie de déficit
Old Town Jazz Open Air / Kiosque à musique	musique	Subvention unique
Marcel Henry & Sonja Gasser, Amici Di Borgo, Lokal Int	interdisciplinaire	Subvention unique
Allegria Musicale, Concerts baroques	musique	Garantie de déficit
Susanne Muller, Nine Dragon Heads, Shanghai & Seoul	arts visuels	Subvention unique
Daniela di Magdalena, Nine Dragon Heads, Shanghai & Seoul	arts visuels	Subvention unique
Rosa Carballo, Hommage à Mercedes Sosa	musique	Subvention unique
Kunstmuseum Solothurn, Uebersichtsausstellung René Zaech	arts visuels	Subvention unique
Gwenaëlle Kobylansky, concert en Israel	musique	Subvention unique
Handel's Messiah, Konzert "Biel singt"	musique	Garantie de déficit
Tomas Sauter, concerts Lokal 26	musique	Garantie de déficit
Silas Bieri, création exposition Malmö	théâtre/musique	Subvention unique
Judith Wegmann, Trio Kammermusik Reihe 2010	musique	Garantie de déficit
Ville de Bienne, agenda 2010	divers	Subvention unique
Cie Teki Tekua, projet rejection, Lea Fuhrer Bienne	danse	Subvention unique
Hans Koch, concerts St-Gervais	musique	Garantie de déficit
Thomas Zollinger, Manifesta Murcia	performance	Subvention unique
Cie Marelle, pièce Immeuble en fête, tournée Bienne	théâtre	Garantie de déficit
Anne Schmid, Look I'm a foreigner	musique	Garantie de déficit
Konzert Chor Phenomenon	musique	Garantie de déficit
Théâtre de la grenouille, jubilé 25 ans, subvention extraordinaire	théâtre	Garantie de déficit
Miriam Vaucher, Montags um Sieben, Bienne	musique	Garantie de déficit
Co.ainsi.danse, Susanne Müller Nelson, end:spiel 6	danse	Garantie de déficit
Ear we are, Festival de musique improvisée	musique	Subvention unique
Susanne Dubs, projet de livre "Wachgeküsst-der kleine Laden"	divers	Subvention unique
Cie Frakt, tournée/reprise spectacle Piège à mouches	théâtre	Garantie de déficit
Lukas Mantel, Bienne, tournée Quetzal	musique	Garantie de déficit
Allegria Musicale, Bienne, concerts janvier 2011	musique	Garantie de déficit
Manuel Engel, Bienne, tournée Bienne City Akestra	musique	Garantie de déficit
Celia Hirt, Bienne, Why does it always rain on us?	théâtre	Subvention unique
Lionel Gafner, Bienne, OH MY Festival mars 2011	musique	Subvention unique
Christophe Lambert, Bienne, projet NOWHERE	arts visuels	Subvention unique
Caravane des dix mots, étape biennoise	théâtre	Subvention unique
Daniel Beriger, Bienne, enregistrement CD Missa in a-moll"	musique	Subvention unique
Christl. Gesangverein Moron, Konzerte April 2011	musique	Garantie de déficit
Ensemble Beaufort, Konzert Biel November 2010	musique	Garantie de déficit
Florence Aellen, Bienne, projections vidéo tournée Izul	arts visuels	Subvention unique
Andreas Rosar, Musikreihe "Tagebuch eines Versch."	musique	Subvention unique
Figurentheater Gerda Rui, Zoff im Schloss	théâtre	Subvention unique
Gaudenz Badrutt, Bienne, CD groupe Strom	musique	Subvention unique
Pierre Juillerat, Arbeitsvorhaben 2010/2011	arts visuels	Subvention unique
Cie trop cher to share, Bienne, Projekt Angina Electrica	danse	Subvention unique
Jonas Kocher, Bienne, réalisation CD Home recordings	musique	Subvention unique
Lionel Gafner, Bienne, enregistrement CD Die Verschwörung	musique	Subvention unique
Adrien Guerne, Bienne, création CD BOAB	musique	Subvention unique
Luigi Galati, la fanfare du por©, CD et tournée	musique	Subvention unique
Katrin Hotz, Bienne, projet atelier Bienne Varanasi	arts visuels	Subvention unique
Collectif Barbare Bienne, création "Alle deine Namen"	théâtre/musique	Subvention unique
Association Parcours culturel Bienne, édition 2011	divers	Subvention unique
Association Usinesonore, concerts mars 2011	musique	Subvention unique
Vocalissimo, projet spectacle-atelier Bienne novembre 2010	musique	Subvention unique

La conspiration du sYphon, Antoine Joly, Bienne	musique/théâtre	Subvention unique
Théâtrale de Bienne, spectacle Dézoopilant	théâtre	Subvention unique
Musique Simili, Tournée 2011, Line Loddo Bienne	musique/théâtre	Garantie de déficit
Konzertchor Biel, concerts région Bienne, mars 2011	musique	Garantie de déficit
Buchprojekt Sprudelquell, Anita Wysser Bienne	littérature	Subvention unique

Subventions annuelles accordées aux institutions du district de Bienne par l'Office de la culture du canton de Berne et préavisées par le CAF en 2010

Bénéficiaire	Expression artistique
Théâtre de la Grenouille, Bienne	Théâtre
Musée Neuhaus, Bienne	Histoire et arts visuels
Culture Kultutäter, Bienne	Théâtre
Festival du Film Français d'Helvétie, Bienne	Cinéma
Photoforum Pasquart, Bienne	Arts visuels
Verein «à propos », spectacles jeune public, Bienne	Théâtre
Société philharmonique de Bienne	Musique
Filmpodium, Bienne	Cinéma

f. Subventions de la POM (service Fonds et autorisations)

Jusqu'en mars 2010, la SAC était chargée de préavisier les dossiers de subventions (non culturelles) du Fonds de loterie, soumis au CAF par la Direction POM. Le CAF a ensuite confié cette tâche au Bureau.

Les contacts avec le service Fonds et autorisations de la POM passent par le secrétariat général du CAF. Ils sont fréquents et réguliers, pour faciliter l'émission de préavis du CAF.

g. Autres activités de la SAC

Outre la préparation des prises de position du CAF dans le domaine culturel, la SAC a délégué à plusieurs reprises un groupe de travail, sa présidente ou des membres pour participer à des manifestations culturelles, préparer des prises de position ou rencontrer des acteurs politico-culturels en lien avec les activités du CAF.

Parmi les principales rencontres de ce type, on peut citer une séance le 11 février 2010 avec la direction de la Bibliothèque de Bienne et des contacts réguliers avec les organisateurs du Festival du film français d'Helvétie (FFFH). La SAC a initié une série de démarches en faveur du FFFH : elle a notamment recommandé au Plénum l'envoi d'une lettre (le 10 juin 2010) au Conseiller d'Etat Pulver, demandant officiellement une hausse de subvention pour le festival. Cette hausse a été refusée. La SAC a aussi initié une prise de position du CAF (le 8 novembre 2010) sur le projet de Message fédéral sur la culture. Le CAF s'y exprime en faveur d'un soutien accru de la Confédération au cinéma, dans son rôle de pont entre alémaniques et francophones (rôle joué pleinement par le FFFH, qui accueille 40% de public alémanique à ses projections en français, souvent sous-titrées). Enfin la SAC a initié une première démarche auprès de la Loterie romande, dans l'espoir d'obtenir un soutien au FFFH par cette institution. Cette piste devrait encore être approfondie en 2011.

La SAC a invité M. Moeschler, directeur de la DFPC, à plusieurs de ses séances ; le conseiller municipal a notamment évoqué avec la SAC la stratégie culturelle de la Ville et les possibilités de soutien du CAF. Il a aussi présenté les réflexions de la DFPC sur l'avenir du Théâtre Palace et des Spectacles français. A ce sujet, la SAC a aussi accueilli Mme Debétaz, administratrice de la Fondation du théâtre d'expression française (FTEF), pour une information sur le projet de gestion culturelle du Théâtre Palace par la FTEF. Le CAF a par ailleurs adressé un courrier au CJB pour l'enjoindre à soutenir le projet de gestion culturelle du Palace, dans le but de vitaliser les coopérations régionales, en lien ou non avec le projet de CREA. Le CJB a répondu en faisant part de son soutien de principe.

10. DELEGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES (DBAJ)

a. Composition de la DBAJ et séances

Les membres de la DBAJ sont d'une part élus par l'assemblée plénière du CAF, d'autre part désignés par les Conseils municipaux de Bienne et d'Evilard. En 2010, la présidence était tournante, suivant l'institution accueillant la séance.

Membres élus par le CAF	Membres CM Bienne	Membres CM Evilard
Béatrice Sermet-Nicolet	Hans Stöckli	Daniel Nussbaumer
Pierrette Berger-Hirschi	Pierre-Yves Moeschler	Thomas Minger
Philippe Garbani (dès juin)	François Contini	

Le secrétaire général du CAF participe aux séances avec voix consultative ; il en dresse le procès-verbal et assure le secrétariat de la DBAJ, pour le compte également des communes de Bienne et d'Evilard.

Créée fin 2009, la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) a pour fonction principale de faciliter la coordination des positions du CAF et des Conseils municipaux de Bienne et d'Evilard sur les questions d'avenir institutionnel de la région interjurassienne.

La DBAJ s'est réunie à trois reprises en 2010, dont une séance consacrée à la préparation de la présentation du rapport final de l'Assemblée interjurassienne sur l'avenir de la région, le 10 février 2010.

b. Principales activités

La DBAJ a notamment œuvré à l'organisation d'une séance d'information interactive à Bienne sur le rapport final de l'AIJ. La DBAJ souhaitait une séance ouverte au public, ce que l'AIJ a finalement refusé ; la séance était ouverte uniquement aux autorités de Bienne et d'Evilard et au CAF. Il convient de préciser que le CAF s'était exprimé dans un premier temps (en 2009) contre une séance publique à Bienne, mais le concept « d'information interactive » n'avait alors pas encore été défini.

La DBAJ a également participé à l'élaboration d'un mandat d'étude, confié par le canton de Berne au Prof. Schuler, de l'Institut CEAT (EPFL). La DBAJ comptait ainsi participer à la prise en compte de Bienne dans les futures décisions du canton sur l'avenir institutionnel de la région.

Enfin, la DBAJ a travaillé sur son organisation interne. Il s'agissait notamment de définir ses tâches et de décider qui la présiderait. Un projet de règlement a été élaboré en mai 2010. La Délégation a cependant renoncé à se doter d'un règlement (contrairement aux autres sections du CAF), étant donné notamment sa composition mixte entre droit cantonal et droit communal. Retravaillées sous une forme simplifiée, les bases organisationnelles établies en 2010 serviront au fonctionnement de la DBAJ dès 2011.

11. COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DU JURA BERNOIS (CJB)

a. Bases légales et objectifs communs

En vertu de la Loi sur le statut particulier (art. 25), la collaboration entre le CAF et le CJB s'organise sur la base d'un Règlement commun, établi en 2007. La pratique mise en place durant les premières années d'existence des conseils a été confirmée par le Conseil-exécutif le 3 février 2010, sans recourir à un nouveau règlement.

Durant l'année 2010, les deux conseils ont travaillé, avec la COFRA, à l'élaboration d'un programme de législature commun (cf. chapitre 8b) dans le domaine de la formation. Il a été adopté en séance plénière commune le 1er septembre 2010.

Les contacts entre les deux conseils sont multiples, à divers niveaux. De nombreux dossiers évoqués dans le présent rapport ont fait l'objet d'actions communes ou concertées entre le CAF et le CJB. Ce chapitre ne se veut pas exhaustif.

Jusqu'à la fin de la législature 2006-2010, le CAF et le CJB se sont dotés d'objectifs communs (cf. chapitre 3 – objectifs 2009-2010). Le CJB ayant décidé d'établir des objectifs de législature, les deux conseils ont estimé que leurs principaux objectifs communs étaient désormais inclus dans le programme de législature CAF-CJB.

La collaboration entre les conseils fait l'objet d'une attention particulière et d'un réexamen périodique. Dans un courrier du 26 août 2010, le CJB a estimé que cette collaboration était « très intense » et allait même au-delà des minima prescrits par la loi.

b. Séances communes

Le CAF et le CJB se réunissent en assemblées plénières et en séances des sections, au minimum une fois par année pour chacune. La séance plénière commune a eu lieu le 1^{er} septembre 2010 à La Neuveville. Elle a donné lieu à une déclaration commune CAF-CJB sur le CREA, après la décision du Conseil-exécutif de ne pas donner suite au projet dans son état actuel. La séance a été suivie d'une conférence de presse commune le 7 septembre 2010, consacrée principalement à la présentation du programme de législature commun dans le domaine de la formation.

Les sections Culture des deux conseils se sont réunies le 25 janvier 2010. Cette séance commune avait lieu à Bienne, en présence du Conseiller d'Etat Pulver.

Chargées ensemble de la coordination scolaire romande et interjurassienne, les sections Instruction publique du CAF et du CJB se sont réunies ensemble à six reprises en 2010. Elles ont notamment travaillé à l'élaboration d'un programme de législature commun et de fiches pratiques le complétant, avec l'aide précieuse de la COFRA.

Une rencontre a eu lieu le 28 juin 2010 entre le nouveau président du CJB, M. Willy Sunier, et la présidente sortante du CAF Mme Béatrice Sermet-Nicolet, qui assurait l'intérim jusqu'en janvier 2011 après l'élection de M. Philippe Garbani. Les secrétaires généraux des deux conseils participaient à cette séance consacrée notamment au projet de centrale d'appels urgents CASU 144.

Les Bureaux du CAF et du CJB se sont réunis le 30 novembre 2010, pour faire état de la collaboration entre les conseils. La question de l'avenir institutionnel de la région a aussi été évoquée, en prévision des importantes décisions prévues au CJB au printemps 2011.

c. Collaboration au niveau des secrétariats généraux

Les secrétariats généraux du CAF et du CJB sont en contact régulier et se livrent à un échange d'informations fréquent, dans le respect des prérogatives de chaque conseil. Cette collaboration sert à organiser les séances communes, favoriser une information complète et, dans la mesure du possible, décharger l'un ou l'autre secrétariat grâce à un partage des tâches (notamment en cas de prises de position ou de courriers communs).

d. Prises de position et actions communes

Le CAF et le CJB ont coordonné diverses prises de position en 2010. Ils ont notamment émis une déclaration commune à l'attention du Conseil-exécutif, le 2 septembre 2010, pour déplorer l'abandon du projet de Centre régional d'expression des arts de la scène (CREA) ; ils appelaient le Gouvernement cantonal à reprendre le dialogue sur ce thème. De nouvelles discussions ont eu lieu dès la fin 2010, par l'intermédiaire principalement du Conseiller d'Etat Pulver et du Forum interjurassien de la culture.

Les deux conseils ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un accord avec la Direction de la police et des affaires militaires (POM), permettant d'encadrer le financement des tâches de coopération et développement dans la partie francophone du canton, via la Fédération interjurassienne de coopération et développement (FICD) et le Fonds de loterie. Cet accord a été validé par la POM, donnant lieu de facto à la création d'une nouvelle institution interjurassienne. Il a fait l'objet d'une première application pratique lors d'une demande de subvention de la FICD pour un projet de barrage au Burkina Faso, projet mené par l'association Toézouri à Evillard. Cette demande a été acceptée par le Conseil-exécutif, sur préavis du CAF, le 1^{er} juin 2010.

Le CAF et le CJB ont aussi travaillé ensemble à la révision de la Loi sur la scolarité obligatoire. Ils ont toutefois décidé d'émettre des prises de position séparées mais non contradictoires, compte tenu de préoccupations partiellement différentes. Ils ont en revanche pris position ensemble sur les mesures d'introduction du Plan d'études romand (PER).

Un échange a aussi eu lieu au sujet de la modification de l'Accord-cadre sur la mise en place d'institutions communes (interjurassiennes). L'accord prévoit implicitement la consultation du CAF avant la création d'une institution commune dans les domaines d'activités du CAF. Ce dernier souhaitait toutefois pouvoir être informé en amont de la procédure. Dans sa réponse du 29 avril 2010, le CJB a déclaré que des contacts seraient entrepris avec le CAF, mais que celui-ci ne pouvait pas être impliqué directement dans les démarches interjurassiennes. L'accord établi en 2010 entre le CAF, le CJB, la Direction POM et la Fédération interjurassienne de coopération et développement (FICD) est un exemple de coordination réussie entre les deux conseils au niveau interjurassien. Le CAF a également été informé par le CJB, le 29 avril 2010, sur le projet d'Office interjurassien des sports.

12. COLLABORATION AVEC LES AUTRES PARTENAIRES DU CONSEIL

a. Forum du bilinguisme

Le Conseil des affaires francophones et le Forum du bilinguisme ont poursuivi en 2010 sur la voie d'une collaboration régulière et d'un échange d'informations transparent, tout en veillant à ne pas empiéter sur leurs domaines d'actions respectifs et à ne pas gaspiller leurs ressources. C'est le constat auquel sont parvenues les deux institutions lors d'une rencontre au début de l'année 2011. Le partage des tâches entre CAF et Forum du bilinguisme est bien compris et respecté : le CAF se concentre sur l'action politique et les contacts avec les autorités, principalement cantonales et communales, alors que le Forum du bilinguisme agit par le biais de la communication avec le public et par la conduite de nombreux projets, menés en son nom propre ou confiés à d'autres institutions sous pilotage du Forum ; outre le niveau communal et cantonal, le Forum agit sur le plan fédéral, contrairement au CAF (à de rares exceptions près). Dans certains cas bien précis, les deux organes ont uni leurs forces, pour donner plus de poids à une action ou parce qu'ils estimaient que celle-ci les concernaient clairement tous deux.

Parmi les actions communes, on peut citer un courrier à la Commission spéciale du Conseil de ville sur la réforme des structures municipales, en février 2010, pour appeler le Parlement biennois à prendre en compte le bilinguisme et la minorité francophone lors de la discussion du nouveau Règlement communal. En septembre 2010, le CAF et le Forum du bilinguisme ont rencontré ensemble la responsable des ressources humaines du Centre hospitalier de Bienne (CHB) pour évoquer avec elle le bilinguisme, les langues parlées par le personnel et les possibilités de formations francophones. Cette rencontre a aussi contribué à la prise de position du CAF sur la Planification hospitalière, quelques mois plus tard, en insistant sur les besoins particuliers du CHB liés aux surcoûts du bilinguisme. Toujours dans le domaine de la santé, le CAF a pris connaissance de l'étude mandatée par le Forum sur les langues parlées dans les cabinets de médecins biennois, fin 2010 ; il en a extrait quelques informations en vue de sa prise de position sur la Planification hospitalière, quelques mois plus tard. Le CAF et le Forum ont échangé des informations et des documents sur de

nombreux objets, par exemple des conseils du Forum en matière de bilinguisme dans les informations publiques des autorités ; là encore, le CAF a intégré ces informations dans son corapport à la Ville de Bienne en réponse au postulat « Respect du bilinguisme dans les manifestations officielles ». Il compte les utiliser pour contribuer à la mise en place de lignes directrices sur les langues, au niveau cantonal et/ou municipal. Enfin, le CAF et le Forum du bilinguisme partagent un souci commun face à la disparition progressive des films en version originale sous-titrée à Bienne ; après quelques échanges de courriers en 2010, le CAF a décidé de préparer une rencontre à ce sujet en 2011, à laquelle le Forum sera convié.

Plus souvent, un des deux organes a agi sur impulsion de l'autre, en respect du partage des tâches. Alerté par un membre du CAF, le Forum du bilinguisme a ainsi proposé au Secrétariat parlementaire de Bienne de faire figurer sur son site internet la langue de correspondance désirée par les membres du Conseil de ville, afin d'éviter que des élus francophones reçoivent un courrier (envoyé par une autre institution) en allemand et vice-versa. L'échange régulier d'informations entre le Forum et le CAF permet d'avoir un regard vigilant sur toutes les questions de langues. Cela a permis au CAF d'intervenir en faveur du Festival du film français d'Helvétie auprès de l'Office fédéral de la culture, malheureusement sans succès jusqu'à ce jour, pour obtenir des subventions fédérales dans le cadre du Message fédéral sur la culture, auquel le Forum du bilinguisme avait été associé en vertu de son mandat fédéral.

Sans citer ici tous les exemples de collaboration, on peut conclure en souhaitant que cet échange d'informations se poursuive et se systématiser. Les deux organes étant dotés de ressources et de structures administratives très réduites, un tel partage des tâches est clairement indispensable. Le souhait a aussi été exprimé par certains d'une participation accrue du CAF à certaines manifestations co-organisées par le Forum du bilinguisme, comme la Semaine de la francophonie.

b. Conseil-exécutif

En tant qu'organe de conseil du Gouvernement cantonal, le CAF entretient des contacts avec les Conseillers d'Etat ou le Gouvernement in corpore. En 2010, le CAF a accueilli en séance uniquement le Conseiller d'Etat Pulver. Il n'y a pas eu de rencontre avec le Conseil-exécutif in corpore, ni avec la Délégation aux affaires jurassiennes (DAJ). Le souhait de renouer avec de telles rencontres en 2011 a été exprimé par le Plénum du CAF.

Le CAF s'est adressé à plusieurs reprises aux Conseillers d'Etat lors de procédures de consultation, le plus souvent à l'INS, à la POM ou à la JCE. Plusieurs échanges de courriers ont eu lieu notamment à la JCE sur la question de la suppléance du Préfet de Bienne. Le CAF s'est adressé au Gouvernement dans une déclaration commune avec le CJB sur le CREA, le 2 septembre 2010. Le Gouvernement a aussi été informé des démarches du CAF pour la création de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes ; il a répondu le 11 août 2010, en saluant cette décision et en voyant là une reconnaissance du rôle du CAF au niveau municipal.

c. Direction de l'instruction publique

Les contacts entre le CAF et la Direction de l'instruction publique (INS) sont étroits, notamment via la Conférence de coordination francophone (COFRA) et la Section francophone de l'Office de la culture. Les secrétaires généraux du CAF, du CJB et le président de la COFRA se réunissent à un rythme mensuel pour des séances de travail et d'information réciproque intitulées « jour fixe ». Ces réunions ont eu lieu à 12 reprises en 2010, à quoi s'ajoutaient des séances de travail sur le projet de programme de législature CAF-CJB dans le domaine de la formation. La COFRA était représentée aux trois séances communes des sections Instruction publique du CAF et du CJB en 2010, à la séance commune culture et formation CAF-CJB en présence du Conseiller d'Etat Pulver et à une séance de la DECOO siégeant seule.

Le CAF a reçu à Bienne le conseiller d'Etat Bernhard Pulver, Directeur de l'instruction publique du canton de Berne, en séance commune des sections Culture et Formation CAF-CJB, le 25 janvier 2010. La cheffe de l'Office de la culture, Mme Anita Bernhard, était présente au CAF lors d'une séance le 29 juin 2010 consacrée à la révision totale de la LEAC.

L'Office de la culture était représenté à neuf des 12 séances de la SAC en 2010 ; après le traitement des demandes de subventions et des affaires nécessitant un échange avec l'OC, le représentant de l'Office cantonal se retire pour laisser la section siéger seule.

La Direction INS a lancé un projet pilote à la fin 2009, pour renforcer l'implication du CAF et du CJB dans le processus législatif : sous le titre « Regard francophone », les secrétaires généraux du CAF et du CJB ont été invités à participer à une série de séances à Berne, pour travailler à la révision totale de la LEAC. L'implication des secrétaires généraux devait permettre au CAF et au CJB d'intervenir en amont du projet de loi ; les deux conseils ont été ensuite consultés en phase de corapport puis en procédure de consultation finale. Le projet pilote « Regard francophone » s'est poursuivi en 2010. Il appartiendra à la Direction de l'instruction publique, initiatrice du projet, d'en établir le bilan et d'envisager d'éventuels prolongements de ce système pour d'autres travaux législatifs.

d. Ville de Bienne

Le rôle de participation politique du CAF au niveau communal a été reconnu officiellement par la Ville de Bienne par une décision du Conseil municipal d'octobre 2009. Dès lors, le CAF a été impliqué dans diverses procédures de consultation au niveau communal, fin 2009 et courant 2010. Des contacts ont eu lieu en 2010 entre le Secrétariat de direction de la Mairie de Bienne et le Secrétariat général du CAF, pour définir les modalités de la participation politique du CAF. Le rôle du CAF au niveau communal a ensuite fait l'objet d'un rapport au Conseil municipal en août 2010 et d'un échange de lettres officielles entre le CAF et la Ville à la fin de l'année. Le CAF salue cette évolution, qui répond aux dispositions de la Loi sur le statut particulier. A cela s'ajoutent les activités de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), créée fin 2009, qui a notamment facilité les contacts entre le district de Bienne et l'AIJ en 2010

Des questions d'ordre pratique devront encore être réglées, concernant notamment la contribution de la Ville aux frais engendrés au Secrétariat général du CAF. Des démarches ont été entreprises à ce sujet en 2010 et doivent déboucher sur une solution dès 2011.

Les contacts entre le CAF et le Conseil municipal de Bienne s'exercent principalement par la présence de membres du Conseil municipal au sein des divers organes du CAF.

La question d'une intervention du CAF dans la campagne pour l'élection du Maire de Bienne s'est posée, après l'annonce du départ du Maire Hans Stöckli. L'idée d'une prise de position en faveur du candidat romand à la Mairie, M. Pierre-Yves Moeschler (par ailleurs membre du CAF) a finalement été abandonnée, sur décision du Bureau le 5 août et du Plénum le 25 août 2010. Le CAF a estimé pouvoir tout au plus s'exprimer sur son vœu d'une Mairie de Bienne en mains francophones, mais en-dehors de cette campagne de votations. En tant qu'organe principalement cantonal, le CAF a jugé ne pas devoir s'immiscer dans une élection municipale. Le même principe a été appliqué lors de l'élection complémentaire au Conseil municipal, toujours suite au départ du Maire Hans Stöckli, avec la candidature de Mme Silvia Steidle, francophone et également membre du CAF.

e. Commune d'Evilard

Les liens du CAF avec la commune d'Evilard sont assurés notamment par la présence de représentants d'Evilard au sein du Plénum, du Bureau et de la SAC, ainsi que par des contacts entre le Secrétariat général du CAF et le Secrétariat communal d'Evilard. La coordination avec Evilard s'est renforcée avec la création de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), où siègent deux représentants de la commune d'Evilard. La DBAJ a notamment permis d'associer la commune d'Evilard à la séance d'information

interactive sur le rapport final de l'AIJ, à Bienne, le 10 février 2010. La DBAJ a également permis d'associer Evilard aux travaux de préparation d'une étude sur les liens entre Bienne et le Jura bernois.

La question d'une représentation d'Evilard au sein de la DECOO devrait peut-être être examinée, pour faciliter la prise en compte d'Evilard dans les travaux d'instruction publique et de coordination scolaire du CAF. Cette question se pose par exemple avec le lancement d'une initiative populaire proposant la mise en place d'une filière bilingue dans les écoles d'Evilard.

Le CAF n'a pas siégé en séance plénière à Evilard en 2010. Après 2009, la prochaine séance du Plénum à Evilard est prévue pour 2011.

f. Préfecture de Bienne

Le CAF a reçu le nouveau Préfet de Bienne, Werner Könitzer, en séance plénière en mars 2010. Cette rencontre faisait suite à une série de courriers entre le CAF et la Direction JCE au sujet de la nouvelle organisation de la Préfecture (couvrant tout l'arrondissement bilingue de Biel/Bienne dès janvier 2010, soit 18 communes alémaniques et deux bilingues) et du poste de préfet suppléant. Le Préfet a présenté au CAF sa conception d'une préfecture bilingue et du partage des tâches entre francophones et alémaniques.

La présidente du CAF a été invitée à présenter un exposé sur le bilinguisme devant les Préfets des 20 communes de l'arrondissement de Biel/Bienne, en novembre 2010.

Des contacts ont eu lieu avec le Préfet suppléant, M. Philippe Garbani, Préfet de Bienne jusqu'en 2009 et Préfet suppléant depuis la nouvelle organisation en 2010. M. Garbani a été invité à une rencontre en janvier 2010. Des contacts ont aussi eu lieu avec le Secrétariat général, pour des échanges d'informations en vue de prises de position du CAF.

M. Garbani a été présenté par le Parti socialiste comme candidat au CAF, en avril 2010. Il a ensuite été élu Président du CAF en juin 2010, mais à condition de n'entrer en fonctions qu'après son départ de la Préfecture, prévu début 2011.

Le CAF a continué à suivre de près la question du bilinguisme de la nouvelle préfecture et du rôle du Préfet suppléant. Il a rappelé au canton ses préoccupations à ce sujet lors de la révision partielle de la Loi sur les préfets en février 2010 puis après la rencontre avec le Préfet Könitzer en mars 2010. Le CAF a été consulté sur le choix final du candidat au poste de Préfet suppléant, fin 2010. Il a salué le choix d'un francophone à ce poste, en insistant sur la nécessité de lui accorder un rôle et un cahier des charges suffisamment importants.

g. Députation au Grand conseil

Le Président ou la Présidente du CAF est invité-e (à titre consultatif) à chaque séance de la Députation, précédant chaque session du Grand Conseil. Cette participation permet de rappeler certaines prises de position du CAF, avant la discussion d'un projet de loi au Parlement. L'ordre du jour est communiqué au Secrétariat général du CAF. Cet échange est jugé important par le CAF ; il s'est systématisé (au courant de l'année 2009 déjà) par l'envoi de la quasi-totalité des prises de position du CAF en copie au Secrétariat de la Députation.

h. Partenaires au niveau régional : AIJ, SBB, CMJB

Le CAF a reçu l'Assemblée interjurassienne (AIJ) en séance d'information interactive à Bienne le 22 février 2010, lors d'une séance plénière du conseil en présence également des conseils municipaux de Bienne et d'Evilard. Des échanges de courriers avec l'AIJ ont eu lieu également via la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes, qui a aussi rencontré le Bureau de l'AIJ. La question de la prise en compte de Bienne dans les travaux de l'AIJ a été une nouvelle fois évoquée, avant de trouver réponse dans un mandat d'étude complémentaire sur Bienne, attribué par le canton de Berne à l'Institut CEAT (EPFL). L'AIJ et le CAF se tiennent mutuellement informés de leurs principales activités, via leurs secrétariats et par l'envoi de leurs communiqués de presse respectifs.

L'association seeeland.biel/bienne (SBB) convie le CAF à ses assemblées générales. Le CAF était représenté à celle de juin 2010 à Ipsach et à la séance d'information de septembre 2010 à Lyss, sur le projet de conférence régionale. Le CAF a participé à une séance sur le même sujet à Tramelan, sur invitation cette fois de la Conférence des maires du Jura bernois et du district de Bienne (CMJB). Les deux institutions ont consulté le CAF sur le modèle de réalisation de la conférence régionale.

13. COMMUNICATION

a. Site Internet / Intranet

Le CAF a confié la gestion de son site internet et intranet, dès sa création en 2008, à l'entreprise Recto Verso. Relié au réseau cantonal BEWAN, le CAF peut par ailleurs compter sur le soutien des informaticiens de la Chancellerie d'Etat.

Contenant tous les documents internes du CAF, le site intranet sert notamment à planifier et préparer les séances. Il a été réorganisé en 2010, en collaboration entre le secrétariat général du CAF et l'entreprise Recto Verso. La classification des documents a été simplifiée et clarifiée et le programme de gestion du site a été optimisé. Le site intranet a été utilisé à plusieurs reprises en 2010 pour coordonner des consultations par voie électronique ou du travail collectif sur un même document.

Différents problèmes inhérents à la situation particulière du CAF (administration décentralisée de très petite taille) devront encore être réglés en 2011. Il s'agira notamment d'optimiser la liaison au réseau cantonal BEWAN et de remplacer le matériel informatique vieillissant.

La fréquentation du site internet du CAF est en nette progression, avec une moyenne de 122 visites par jour (contre 87 en 2009). Les mois d'avril, mai et juin 2010 ont enregistré la plus grosse activité sur le site, avec un pic de 3 875 visites (194 par jour en moyenne) en avril 2010, lors des élections des membres du CAF au Conseil de ville biennois. L'adresse du site est bien connue, un tiers des visiteurs y accédant directement, sans passer par un moteur de recherche ou un lien externe. Avec plus de 20 000 pages internet (sans compter l'intranet) vues par mois en moyenne, le site peut être considéré comme très bien fréquenté.

b. Médias

Le CAF a convié les médias à sept conférences de presse en 2010 (contre quatre en 2009), dont une avec le Conseil du Jura bernois, après la séance plénière commune. L'une d'elles était organisée sous la forme d'une manifestation culturelle, lors de la présentation des Lignes directrices du CAF dans le domaine culturel. Ces conférences de presse ont été pour la plupart bien fréquentées par les médias, principalement régionaux. L'ATS a permis la diffusion des informations du CAF dans un cadre plus large, de même que les bureaux régionaux de la Radio Suisse romande et, plus rarement, de la Télévision Suisse romande.

Le CAF a également publié 17 communiqués de presse en 2010, dont trois en commun avec le CJB. La quasi-totalité d'entre eux (15) ont été traduits en allemand et ont donné lieu à des articles de presse dans les deux langues. Seuls 70% des communiqués étaient traduits l'année précédente. Cette évolution reflète la volonté du conseil d'améliorer sa communication et de contribuer à la bonne compréhension de ses activités, côté francophone comme alémanique.

Les actualités du CAF, son agenda et certains de ses documents (prises de position, rapports d'activités, objectifs annuels, lignes directrices etc.) sont également diffusés par le biais de son site internet, régulièrement tenu à jour. Cette présence en ligne favorise les contacts avec le public, comme en témoignent des prises de contact en 2010 par des internautes à la recherche d'informations sur des sujets comme les traductions au tribunal ou le bilinguisme cantonal.

Les rapports du CAF avec les médias sont globalement bons, mais doivent être régulièrement entretenus et ravivés. Le Bureau du CAF a rencontré le nouveau rédacteur en

chef du *Journal du Jura* en mars 2010, en souhaitant une prise en compte aussi large que possible des questions traitées par le CAF dans le seul quotidien romand de Bienne. Un contact a aussi eu lieu avec le responsable des programmes de TeleBilingue, pour favoriser le traitement des sujets du CAF (souvent complexes et peu télévisuels) par la télévision locale.

14. STATISTIQUES ⁴

a. Statistiques de séances

Le CAF a siégé en assemblée plénière à huit reprises en 2010, dont une séance commune avec le Plénum du CJB. Le taux moyen de participation s'élevait à 86%. Ce taux est en augmentation constante ces dernières années (81% en 2008, 82% en 2009). A noter que l'obligation d'assister aux séances du CAF a été officialisée par une modification partielle du Règlement du CAF en juin 2010.

Le Bureau du CAF s'est réuni 11 fois en 2010, dont une séance commune avec le Bureau du CJB. Le taux moyen de présence atteignait 73%, soit un léger fléchissement par rapport aux années précédentes (82% en 2008 et 88% en 2009).

La DECOO a siégé à 12 reprises en 2010, avec un taux moyen de présence de 86%. Trois de ces séances avaient lieu en commun avec la section INS du CJB, en présence également de la COFRA.

La SAC a siégé 12 fois en 2010, avec un taux moyen de présence de 90%, en nette progression par rapport à 2009 (73%) et 2008 (84%). Une séance de la SAC a eu lieu avec la DECOO (et les sections équivalentes du CJB) en présence du Conseiller d'État Pulver.

La DBAJ s'est réunie trois fois en 2010, dont une séance avec le Bureau de l'AIJ. Le taux moyen de participation de ce nouvel organe commun au CAF, au Conseil municipal de Bienne et au Conseil municipal d'Evilard s'élevait à 92%.

b. Statistiques de subventions

Le CAF ne publie pas d'informations mensuelles sur ses préavis de subventions. Il en dresse un bilan annuel sous forme statistique (cf. aussi chapitre 9e: subventions culturelles).

Dossiers de subventions préavisés par le CAF en 2010

Projets soumis au préavis du CAF par l'Office de la culture	466'010 francs
Projets soumis au préavis du CAF par la POM	721'370 francs
Total des montants préavisés par le CAF (POM + OC)	1'187'380 francs

Ces montants ne comprennent que les projets ponctuels. Le CAF est également informé des subventions annuelles versées par le canton aux grandes institutions culturelles biennoises. Ces montants sont fixés dans des contrats de prestations établis pour quatre ans.

Dossiers de subventions croisées CAF-CJB en 2010

Dossiers croisés CAF – CJB (demandes soumises aux deux conseils)	7
Total des montants de subventions croisées	69'590 francs

⁴ Cf. aussi statistiques détaillées en annexe.

c. Statistiques de préavis et prises de position

Consultations et préavis du CAF en 2010

Consultations cantonales (lois, ordonnances, nominations)	20
Consultations municipales	4
Consultations DECOO (coordination scolaire et avis spécialisés)	17
Dossiers soumis au préavis de la SAC par l'OC	107
Dossiers soumis au préavis du CAF par la POM	10

15. CONCLUSION

a. Evaluation des objectifs 2009-2010

Au début 2009, le CAF s'était fixé les dix objectifs suivants (ainsi que quatre objectifs CAF-CJB) pour 2009-2010. Voici une évaluation du degré d'accomplissement de ces objectifs.

Institutions

I. Participer à la mise en place de la Conférence régionale Seeland-Bienne-Jura bernois (SBJB) en collaboration avec les organismes régionaux.

Cet objectif peut être considéré comme réalisé, le CAF ayant pris position en 2009 sur le modèle de Conférence régionale SBJB puis en 2010 sur la proposition de réalisation concrète. Sa prise de position en 2010 s'est accompagnée d'un corapport demandé par la Ville de Bienne. Le CAF a également participé à plusieurs assemblées et séances d'information de seeland.biel/bienne et de la CMJB. Il est prêt à participer à la suite des travaux, notamment pour définir ses liens avec les commissions Formation et Culture de la future Conférence régionale.

II. Analyser, en collaboration avec les autorités municipales, les impacts des scénarios de l'Assemblée interjurassienne (AIJ) sur l'avenir de la communauté francophone du district bilingue de Bienne.

Cet objectif a été en pleinement atteint, le CAF ayant contribué dès la publication du rapport final de l'AIJ en mai 2009 à une série de séances, travaux et prises de position sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne, sous l'angle francophone biennois. Il a notamment pris position durant l'été sur la suite à donner au rapport de l'AIJ, permis la création de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes, facilité la venue de l'AIJ à Bienne pour une séance d'information interactive en février 2010 et enfin participé activement durant toute l'année 2010 au groupe de pilotage de l'étude CEAT sur l'avenir des francophones biennois en lien avec l'avenir de la région, publiée en avril 2011.

III. Suivre le déroulement de la réorganisation de l'administration cantonale décentralisée et la mise en place de la Préfecture du nouvel arrondissement de Bienne et intervenir en cas de besoin.

L'objectif peut être considéré comme atteint, mais devra être reconduit en 2011. Le CAF a suivi de près les travaux d'organisation de la nouvelle Préfecture. Il a maintenu des contacts avec le préfet de Bienne, M. Garbani, en 2009, puis avec son successeur M. Könitzer en 2010, invitant ce dernier à une séance plénière du CAF en mars 2010. De nombreux échanges ont eu lieu avec la Direction JCE, dont dépendent les Préfectures.

Le CAF est intervenu à plusieurs reprises, pour s'assurer qu'un Préfet suppléant de la langue partenaire, doté de réelles compétences, serait nommé à la Préfecture de Bienne en 2010, puis en 2011 après le départ de M. Garbani.

Culture

IV. Promouvoir la culture francophone du district bilingue de Bienne et renforcer le rôle du CAF dans les subventions culturelles. Mieux définir les relations du CAF avec l'Office cantonal de la culture, la ville de Bienne et la commune d'Evilard.

L'objectif doit être considéré partiellement atteint seulement, dans la mesure où le CAF est arrivé à la conclusion que les outils actuellement mis à sa disposition ne suffisent pas à accomplir cette tâche. Le CAF est intervenu en faveur de plusieurs institutions et acteurs culturels, notamment le Festival du film français d'Helvétie, favorisant l'octroi d'une subvention pour son 5^e anniversaire en 2009, mais sans obtenir de hausse permanente de sa subvention. En révisant en 2010 ses Lignes directrices dans le domaine culturel, le CAF a précisé ses objectifs. Des échanges ont eu lieu au niveau cantonal et municipal pour tenter de préciser le rôle de participation politique du CAF. La SAC a effectué (autant que le permettent les outils mis à sa disposition) son travail de préavis des dossiers de demandes de subventions, en concentrant ses efforts sur les dossiers importants pour la culture francophone et les échanges culturels entre romands et alémaniques.

Formation

V. Soutenir le développement de l'offre de formation francophone dans le district bilingue de Bienne, en particulier dans le cadre du projet du Centre professionnel du Jura bernois (CPJB) (devenu Centre de formation Berne francophone – CEFF).

Cet objectif est partiellement atteint. Le CAF a regretté le manque de synergies proposées entre Bienne et le Jura bernois dans la réorganisation du CEFF ; il a rappelé la nécessité d'envisager la formation professionnelle francophone dans le canton de Berne de manière globale, en assurant le maintien des filières de formation grâce à des regroupements de classes tantôt à Bienne, tantôt dans le Jura bernois. Les directeurs des établissements biennois concernés ont été invités à défendre leur position devant le CAF, qui a continué à suivre le dossier en 2010 (étude complémentaire sur l'EMSp). Le CAF a aussi pris position en 2010 sur l'avenir des écoles moyennes, en proposant une réflexion approfondie sur la transition entre secondaire I et II.

VI. Soutenir les initiatives visant à intégrer les jeunes francophones du district bilingue de Bienne dans le monde du travail.

La Ville de Bienne a décidé, durant l'été 2009, d'accorder une aide de 100'000 francs au projet aJir (aider les Jeunes à s'impliquer pour se réaliser), projet pilote destiné à faciliter l'accès des jeunes francophones biennois à l'apprentissage. Cette décision positive de la Ville faisait suite au soutien accordé par le canton, à la demande du CAF. Le projet a également obtenu un soutien fédéral de la part de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Informé des développements du projet en 2010, le CAF a réitéré son soutien. L'objectif pourra être considéré comme pleinement atteint si le projet est pérennisé en 2011 ou 2012, comme le souhaite le CAF.

VII. Soutenir la formation duale francophone du Centre de Formation des professions de la santé de langue française du canton de Berne (CEFOPS) en collaboration avec le Centre hospitalier de Bienne (CHB).

Une solution a pu être trouvée : une formation d'assistants en soins et santé communautaire (ASSC) a débuté en 2010 au Centre hospitalier de Bienne (CHB), en collaboration avec le Centre de formation des professions de la santé de langue

française du canton de Berne (CEFOPS). Des discussions ont eu lieu à l'initiative du CAF et du CEFOPS dès 2008. Des contacts ont aussi eu lieu en 2010 entre le CAF, le Forum du bilinguisme et le CHB. L'objectif est atteint ; le CAF continuera à suivre le dossier pour favoriser la mise à disposition de places de stage en français à Bienne. En 2008, le CEFOPS préconisait l'ouverture d'un minimum de six places de stage pour une formation ASSC en français à Bienne. Le CAF s'est aussi penché sur une problématique similaire en 2009, dans le domaine des soins à domicile : le CAF a rencontré la direction de Spitex Biel/Bienne Regio, qui peine à trouver du personnel francophone. Ce dossier doit encore être suivi.

Bilinguisme

VIII. Poursuivre la collaboration avec le Forum du bilinguisme pour le maintien et la promotion du bilinguisme dans le district bilingue de Bienne.

Cet objectif est pleinement rempli pour 2009-2010. La collaboration entre le CAF et le Forum du bilinguisme s'est encore renforcée (cf. chapitre 12A) grâce à un échange fréquent d'informations, un partage des tâches respectueux des compétences de chacun et des actions communes sur quelques dossiers importants. Ainsi en réagissant rapidement et conjointement au risque de fermeture du bureau régional francophone de l'ATS, la Ville de Bienne, le CAF et le Forum du bilinguisme ont fait entendre leur voix de manière cohérente, dans l'intérêt du district bilingue et du canton de Berne ; ils ne peuvent que se réjouir de la décision de l'ATS, en 2010, de maintenir son bureau biennois. Le CAF et le Forum du bilinguisme ont chacun leur rôle à jouer. Les objectifs à atteindre sont souvent communs, mais les chemins pour y parvenir sont distincts et complémentaires.

IX. Veiller au respect du bilinguisme de la planification hospitalière régionale et prendre position sur les modèles proposés.

Le CAF n'ayant été consulté au sujet de la planification hospitalière 2011-2014 qu'à la fin 2010 seulement, la prise de position du conseil ne sera publiée qu'en 2011 et l'objectif devra être reconduit pour 2011. Le conseil est resté attentif à l'évolution en cours dans ce secteur et est intervenu en faveur de la population francophone du district de Bienne à chaque fois qu'une occasion s'est présentée, comme lors de sa prise de position d'avril 2009 sur la convention BEJUNE sur les soins palliatifs.

Communication

X. Promouvoir et développer la visibilité du CAF auprès de la population du district bilingue de Bienne en intensifiant les relations avec les médias.

Des efforts importants ont été faits en matière de communication, pour mieux faire connaître le CAF et ses activités, y compris auprès de la population alémanique. Après une phase de transition au secrétariat général en 2009, des conférences de presse ont été organisées plus régulièrement en 2010. Les communiqués de presse du CAF sont désormais presque tous traduits en allemand. Le site internet a été dynamisé, avec une publication accrue de nouvelles d'actualités et une mise à jour régulière de l'agenda et de la documentation. Du travail reste certainement à accomplir pour faire mieux connaître et comprendre le rôle du CAF, dans les médias et a fortiori au sein de la population.

b. Évaluation des objectifs communs CAF-CJB 2009-2010

- 1) Défendre les intérêts du personnel cantonal de langue française dans le cadre des projets de révision des directives concernant la représentation des langues officielles et la traduction dans l'administration centrale.**

La révision de ces directives par le canton est encore en attente ; elle n'a pas pu être accomplie en 2010, en raison de manque d'effectifs et surcharge de travail à l'Office des services linguistiques et juridiques de la Chancellerie d'Etat du canton. L'objectif devra être reconduit en 2011 voire même au-delà. En attendant, le CAF maintient sa vigilance. Il est intervenu avec le CJB en faveur du maintien de l'obligation de traduire les règlements de l'université et des hautes écoles. Le gouvernement a décidé de maintenir cette obligation de traduire dans la deuxième langue officielle. Le CAF est également intervenu à plusieurs reprises en faveur du bilinguisme et des traductions dans la nouvelle Préfecture de Bienne. Il a également obtenu, avec l'aide du CJB, qu'un service de traduction simultanée soit introduit au Tribunal de Bienne à partir de 2011.

2) Niveau formation tertiaire : défendre la HE-Arc et son site de Saint-Imier, ainsi que les intérêts des étudiants bernois formés hors canton dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Convention intercantonale HES-SO.

Les sections Formation du CAF et du CJB ont suivi de près l'évolution du dossier HE-Arc, même si, d'un commun accord, le CAF laisse l'initiative au CJB dans ce dossier essentiellement jurassien bernois. Les sections ont émis divers préavis à l'attention du canton lors des séances du Comité stratégique HE-Arc. Le CJB n'a pas manqué d'exprimer ses préoccupations lors de la publication du rapport d'experts fédéraux sur la HE-Arc, durant l'été 2009. L'avant-projet de convention intercantonale HES-SO a été soumis à un examen attentif. Cet objectif peut être considéré comme atteint pour la période 2009-2010, tout en devant être reconduit dans la nouvelle législature.

3) Conserver une offre de formation tertiaire à Bienne, en s'engageant pour le maintien et le développement du site bernois actuel de la HEP-BEJUNE.

Le CAF et le CJB ont suivi ce dossier de près, même si, d'un commun accord, le CJB laisse l'initiative au CAF dans ce dossier essentiellement biennois. L'importance du maintien du site biennois de formation des enseignants a été rappelée chaque fois qu'il le fallait, notamment en prévision des séances du Comité stratégique HEP-BEJUNE. Un expert a été mandaté pour mener une étude sur la réorganisation des sites de la HEP-BEJUNE ; le CAF s'est tenu informé des résultats et interviendra avant la phase de décisions en 2011. Cet objectif doit être considéré comme en suspens et doit absolument être reconduit pour 2011.

4) Relations avec la COFRA : formaliser un document réglant les relations entre la Direction de l'instruction publique, le CJB et le CAF pour l'exercice des compétences de décision conjointes du CJB et du CAF en matière de coordination scolaire dans le cadre de la Convention scolaire romande.

Cet objectif a été parfaitement atteint. Le CAF et le CJB ont obtenu du Conseil-exécutif la confirmation et la formalisation des relations entre la COFRA, le CAF et le CJB en matière de coordination scolaire, de manière à pérenniser la pratique établie au cours de la première législature. Le lancement du projet pilote « Regard francophone », fin 2009, à l'initiative de la Direction de l'instruction publique, a permis d'associer étroitement le CAF et le CJB à la révision complète d'une loi, en amont du long travail de révision. La mise en place d'un programme commun de législature CAF-CJB en 2010, avec des fiches de travail élaborées avec l'assistance de la COFRA, est un autre point fort ayant mené à la réalisation de cet objectif.

Le CAF constate avec satisfaction qu'il a atteint, dans une très large mesure, les objectifs fixés pour 2009-2010. Plusieurs objectifs à long terme devront toutefois être reconduits pour la nouvelle législature. Dans le domaine culturel, le CAF estime avoir atteint les limites offertes par les outils actuellement mis à sa disposition.

c. Perspectives 2011

Après le renouvellement de sa composition en 2010 et l'ouverture d'une 2^e législature, le CAF fera face à de nombreux défis en 2011. Il devra veiller à la prise en compte des intérêts des francophones du district de Bienne dans la phase de décisions, au printemps 2011, sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne ; il pourra pour cela faire usage de la nouvelle Délégation biennoise aux affaires jurassiennes, en maintenant les liens étroits établis avec le Conseil du Jura bernois. Il s'assurera aussi de la volonté du canton de maintenir le site biennois de la HEP-BEJUNE, en amont des décisions qui s'annoncent dès le printemps 2011. Parmi les grandes consultations prévues en 2011, le conseil prendra position sur la Loi sur l'école obligatoire. Il étudiera aussi la planification hospitalière 2011-2014 sous l'angle du bilinguisme et des francophones du district de Bienne.

Le CAF s'efforcera d'améliorer le cadre de sa participation politique dans le domaine culturel, soit par le biais de la révision totale de la LEAC, soit en passant par une demande de révision partielle de la législation sur le Statut particulier.

Le conseil continuera à suivre la mise en place de la nouvelle Préfecture, avec l'arrivée d'un nouveau Préfet suppléant dès janvier 2011. En lien avec cette nomination, entre autres, le CAF envisage un réexamen de la liste des postes d'agent-e-s supérieur-e-s de l'administration soumis à son préavis.

Les liens établis avec la Ville de Bienne seront entretenus et développés, comme le permettent les bases légales et les propositions concrètes développées lors de la première législature du conseil. Le CAF veillera à impliquer également la commune d'Evilard dans son rôle de participation politique au niveau communal.

De manière plus générale, le CAF estime avoir un rôle à jouer, avec le CJB, dans la défense d'un canton de Berne bilingue. Il se propose d'inviter le Conseil-exécutif in corpore à une rencontre en 2011, pour aborder l'avenir du canton sous cet angle et développer de nouvelles pistes pour soutenir et développer le bilinguisme cantonal.

16. SCHLUSSBETRACHTUNG

17. ANNEXES

Annexe 1 : liste des principales abréviations

AIJ : Assemblée interjurassienne

CAF : Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

CEAT : Communauté pour l'aménagement du territoire (intégrée à l'EPFL)

CIIP : Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

CJB : Conseil du Jura bernois

COFRA : Conférence de coordination francophone (de la Direction INS)

DBAJ : Délégation biennoise aux affaires jurassiennes

DECOO : Délégation à la coordination scolaire romande et interjurassienne (du CAF)

DFPC : Direction de la formation, de la prévoyance sociale et de la culture (Ville de Bienne)

FFFH : Festival du film français d'Helvétie

HE-Arc : Haute école de l'Arc jurassien

HEP-BEJUNE : Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel

HES-SO : Haute école spécialisée de la Suisse occidentale

INS / Direction INS : Direction de l'instruction publique du canton de Berne

JCE / Direction JCE : Direction de la justice, des affaires communales et ecclésiastiques

LEAC : Loi (cantonale) sur l'encouragement des activités culturelles

OC : Office de la culture du canton de Berne

POM / Direction POM : Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne

SAC : Section des affaires culturelles (du CAF)

SAP / Direction SAP : Direction de la santé publique du canton de Berne
section INS : section Instruction publique du CJB

Annexe 2 : Lignes directrices en matière de culture et règlements

Les Lignes directrices du CAF en matière de culture et les règlements du CAF peuvent être consultés ou téléchargés sur le site www.caf-bienne.ch (« bases légales et documents »). Ces documents peuvent également être commandés auprès du Secrétariat général du CAF. La version 2010 des Lignes directrices est envoyée aux destinataires du présent rapport.

